40e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 25 21 JUIN 1923

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.
	Édition partielle	12 fr.
ÉTRANGER	Édition complète	20 fr. 50
	Édition partielle	14 fr. 50

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Étranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement à nos Bureaux, à Langres.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. La première conversion de Pascal, 385. — II. Vers la seconde conversion, 387. — III. La nuit du 23 novembre 1654, 389. — IV. Pascal à Port-Royal : les *Provinciales*, 390. — V. L'enseignement de la théologie morale en France avant les *Provinciales*, 392. — VI. L'enseignement de la morale après les *Provinciales*, 393. — VII. Légèreté de Pascal en toute cette affaire, 396. — VIII. S. Vincent de Paul ; le problème des réparations, 397 ; Ribot ; Lavisse ; le programme de l'Encyclique *Ubi arcano Dei*, 398 ; Confréries du St-Sacrement ; une conséquence imprévue de la foi à l'immortalité ; S. Pierre ; S. Georges, 399.

Liturgie. — Faut-il la permission de l'Ordinaire, même aux religieux exempts, pour donner la bénédiction du St-Sacrement avec l'ostensoir ? 400.

PRÉDICATION

Instructions dogmatiques sur la dévotion au Sacré-Cœur. — VIII. Les promesses du Sacré-Cœur, 289. — IX. La Grande Promesse du Sacré-Cœur, 291. — X. Le règne social du Sacré-Cœur, 294.

Pour la fête de S. Pierre et S. Paul. — Emules l'un de l'autre dans la foi et la charité, 295.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — XXXV. 7e *Dimanche après la Pentecôte :* Le précepte de l'aumône, 299.

Lectures liturgiques pour la Prière du soir sur la messe du Dimanche. — XXXIV. 6e Dim. après la Pentecôte, 301.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ continuée dans la Sainte Eucharistie. — XXVII. Par le saint sacrifice de la messe, nous pouvons obtenir toutes les grâces qui nous sont nécessaires, 303.

PETIT COURRIER

Q. — Quels sont, présentement, les commentaires un peu complets du *Codex* ?

R. — Rien de mieux *jusqu'à présent*, comme commentaire *complet*, que l'*Epitome juris canonici* de Vermeersch-Creusen, signalé déjà p. 113 : t. I, 12 f., t. II et III, chacun 15 f., Malines, H. Dessain. — Parmi les incomplets, qui n'en sont encore qu'à leur premier ou second tome, citons comme tout à fait remarquables les commentaires de Maroto, Badius, De Meester, Noval. — Rien de satisfaisant en langue française.

Q. — Pourriez-vous me donner des références pour traiter le sujet de conférence suivant ? « Le St-Office : histoire, organisation, compétence, autorité de ses décrets disciplinaires et de ses décisions doctrinales. »

R. — Vous pouvez consulter les auteurs qui ont écrit sur la Curie Romaine après la réforme de Pie X en 1908, et en particulier : Simier, *La Curie Romaine*, Paris, Bonne Presse, 1909 ; Cappello, *De Curia Romana*, Rome, 1911, 2 vol. in-8. Le plus pratique est encore L. Choupin, *Valeur des décisions doctrinales et disciplinaires du Saint-Siège*, Paris, Beauchesne, in-12, 2e éd. 1913, franco 7 f. 70 ; c'est un livre à avoir. Voir aussi l'art. *Congr. Romaines* du *Dict. de Théol. cath.* (Letouzey), t. III, col. 1103-19.

Q. — Quels ouvrages pourrai-je utilement consulter pour traiter le sujet suivant ? « Le droit de propriété des clercs d'après la loi naturelle et la loi positive. *a)* Biens patrimoniaux casuels. *b)* Biens ecclésiastiques. »

R. — Point d'ouvrage récent qui réponde exactement aux questions posées. En revanche, la question générale de la propriété temporelle ecclésiastique est traitée un peu partout dans les Manuels et Dictionnaires de droit canonique, et surtout dans les ouvrages consacrés au *droit public* de l'Eglise (v. g. Liberatore, Moulart, etc.).

Voici en particulier quelques livres recommandables, déjà anciens, et peut-être difficiles à trouver dans le commerce : Mgr Affre, *Traité de la propriété ecclés.* ; Bondroit, *De capacitate possidendi*

Ecclesiæ, Louvain 1900 ; Schulte, *De rerum ecclesiasticarum dominio*, Berlin 1851 ; Berardi, *De Beneficiis*.

Et tous nos anciens canonistes au titre *De Beneficiis ;* et les Moralistes au chap. *de Statu clericorum*.

Q. — Après nous avoir demandé la définition de la théologie, quel est son objet primaire et secondaire, le programme des conférences ecclésiastiques pour 1923 pose ces deux questions : « Est-elle une science ? 1° *Quelle relation a-t-elle avec la science de Dieu ? 2° Est-elle un habitus surnaturel ?* »

Je ne comprends pas le sens de la première question, les mots « science de Dieu » étant équivoques et ambigus.

Quant à la deuxième question, je n'ai entre les mains aucun manuel qui me permette d'y donner une réponse quelconque.

R. — Ad I. L'équivoque est peut-être seulement dans votre esprit. La science de Dieu dont il s'agit est la science que Dieu possède de lui-même, et qui renferme les principes sur lesquels s'appuie la théologie. Ces principes nous sont communiqués par Dieu au moyen de la révélation et nous y adhérons par la foi. Ce qu'on vous demande est donc d'établir le caractère scientifique de la théologie, nonobstant le caractère révélé des principes sur lesquels cette science s'appuie. Et voilà pourquoi on vous demande de la comparer avec la science de Dieu, qui, en l'espèce, est dite *subalternans* et la théologie *subalternata*.

Ad II. Vous n'avez aucun manuel ? Mais tous les traités de théologie abordent les deux questions qui vous sont posées. Prenez Pesch, *Prælectiones dogmaticæ*, t. I, c. I, § 1-6 ; Van Noort, *De vera Religione*, Prolegomenon ; Hugon, *De Deo Uno et Trino*, quæstio proœmialis, a. 2, etc. ; — et parmi les commentateurs de S. Thomas, à la *Somme théol.*, q. I, art. 2, très spécialement Gonet, a. 2 et 6, et Billuart, a. 4 et 6, qui posent vos deux questions en termes presque identiques et les résolvent, et dont la solide doctrine vous dispensera de recourir ailleurs. Toutefois, si vous voulez approfondir davantage le sujet, lisez le beau livre du P. Gardeil, *Le Donné révélé et la Théologie*, in-12, Paris, Gabalda.

Q. — Existe-t-il une édition des Œuvres de S. Bernard, en dehors de la Patrologie de Migne ? Si je ne puis me procurer toutes ses œuvres, ne pourrais-je pas trouver quelque part son *Traité de l'Amour de Dieu*, dans le texte original ?

R. — S. Bernardi *Opera omnia*, 4 vol. gr. in-8, Paris, Gaume. Du traité de l'*Amour de Dieu* nous avons annoncé la récente traduction de Delsart, avec introd., 1 fr. 80, Lethielleux.

Q. — Sources où puiser pour la conférence suivante ? « La restauration catholique en France du Concordat à la Révolution de Juillet, 1802-1830. »

R. — Bourgain (prof. aux Facultés cath. d'Angers), *L'Eglise de France et l'Etat au XIXe siècle* (publié sous forme de conférences), 2 vol., 9 fr., Téqui ; — Mourret, *Hist. de l'Eglise*, t. VII et VIII, Bloud ; — et voir à nos Tables indication de multiples monographies des ouvriers de la restauration catholique d'alors, — indication aussi des nombreuses pages publiées par nous-mêmes sur ces questions.

Q. — Pourriez-vous nous indiquer un recueil d'histoires ou de traits édifiants sur S. Joseph ?

R. — Millot, *Trésor d'histoires pour le mois de S. Joseph et pour le mois des Morts*, in-12, 7 f., Lethielleux ; — Garriguet, *Mois de S. Joseph*, 5 f., Bloud ; — Feige, *S. Joseph*, 2 f., Téqui ; — P. Mercier, S. J., *S. Joseph*, 7 f., Lethielleux ; — Sauvé, *S. Joseph intime*, 7 f. 50, de Gigord (ces deux derniers, études doctrinales aussi solides qu'agréables).

La Mère et ses enfants, par Mgr Tissier. — In-12 de 128 p., 3 f. — Paris, Téqui.

Sous ce titre l'éloquent évêque de Châlons recueille trois conférences dont le titre annonce tout de suite la gravité : *la mère et les études de ses enfants, — leurs récréations, — leur vocation :* cette dernière surtout traite d'un sujet qui est particulièrement cher à toutes les âmes chrétiennes, qui a été souvent perdu de vue, mais dont grâce à Dieu tout le monde sent l'importance à l'heure actuelle. Les pages de Mgr Tissier seront les bienvenues de tous nos lecteurs.

Pourquoi nous sommes dans la Ruhr, par le lieutenant-colonel Reboul. — In-16 de VI-54 p., 1 f. 50. — Paris, Berger-Levrault.

Pages de l'écrivain militaire qui depuis la paix n'a cessé de jeter les cris d'alarme les mieux documentés et les plus perspicaces. On ne trouvera ici que des faits et des chiffres, d'une éloquence fulgurante : « Ce que nous a rapporté le Traité de Versailles. Appauvrissement de la France ; ... comparaison de nos charges avec notre créance sur l'Allemagne ; comparaison entre le contribuable allemand et le contribuable français... ; obligations financières de l'Allemagne... ; livraisons en nature ; etc. » Il y a là une petite « Somme » de ce que tout Français doit savoir sur ces questions.

ANNONCES

VITRAUX D'ART Charles CHAMPIGNEULLE, *96, rue Notre-Dame des Champs, à PARIS*
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

HARMONIUMS RICHARD
PUISSANTE SONORITÉ, EXTRA-ROBUSTES
PRIX TRÈS AVANTAGEUX
Ecrire **Procure Bretonne du Clergé**
Etablissts **GAUDU** à St-BRIEUC

Pour les **CIERGES LITURGIQUES**
s'adresser aux **PP. TRAPPISTES, de N.-D. des Dombes par MARLIEUX (Ain)**
Leur Ciergerie est la seule dirigée par des Religieux.
Demandez aussi : **LA MUSCULINE** des PP. TRAPPISTES de N.-D. des Dombes
Bonbons de viande crue contre la tuberculose, la phtisie, l'anémie, etc.

GAUDRAP & Co
MAISON RECOMMANDÉE — 21, Rue Borie, 21 — BORDEAUX —
Monopoles { « Graves des Rois de Gascogne » ½ sec. / « Moulis-Claret », Bordeaux rouge très fin.
Vin blanc de Messe **Sainte Croix du Mont** (vin liturgique légitime).
— *Envoi gratis du Catalogue sur simple demande* —

Avant d'acheter n'importe quel Instrument de Musique
DEMANDER LE CATALOGUE
Jérôme Thibouville-Lamy & Cie
68 à 72, Rue Réaumur, Paris.
La plus importante Manufacture
D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
du Monde. — Fondée en 1790.
Conditions spéciales et confidentielles accordées aux MEMBRES DU CLERGÉ.

40e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 25 21 JUIN 1923

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. La première conversion de Pascal. — II. Vers la seconde conversion. — III. La nuit du 23 novembre 1654. — IV. Pascal à Port-Royal : les *Provinciales.* — V. L'enseignement de la théologie morale en France avant les *Provinciales.* — VI. L'enseignement de la morale après les *Provinciales.* — VII. Légèreté de Pascal en toute cette affaire. — VIII. S. Vincent de Paul ; le problème des réparations ; Ribot ; Lavisse ; le programme de l'Encyclique *Ubi arcano Dei ;* Confréries du St-Sacrement ; une conséquence imprévue de la foi à l'immortalité ; S. Pierre ; S. Georges.

I. — Les manuels d'histoire littéraire et les biographies de Pascal comptent d'ordinaire, dans sa vie, deux conversions. Les découvertes de M. Jovy nous obligent à y en ajouter une troisième, qui mérite bien plus que les deux autres le nom de conversion et qui pour nous doit être la plus chère, comme on verra.

La première « conversion » est de 1646 : Pascal avait vingt-trois ans ; la seconde, de 1654, à trente-et-un ans ; la troisième, dont la date n'est pas absolument précise, était certainement un fait accompli l'année qui précéda sa mort.

Quand on parle de la première « conversion » de Pascal, il ne faut point entendre là-dessous quelque chose d'extraordinaire : sa sœur, Mme Périer, a rendu témoignage qu'il fut « préservé, par une protection particulière de Dieu, de tous les vices de la jeunesse. »

Son éducation fut l'œuvre de son père, dont il était le seul fils. Il avait perdu sa mère à trois ans et celle-ci ne laissait, outre le petit Blaise, que deux filles, Gilberte, l'aînée (née 1620, la future Mme Périer et biographe de son frère, † 1687), et Jacqueline, la dernière venue (née 1625, religieuse à Port-Royal des Champs en 1652, † 1661, dix mois avant son frère, né 1623).

Son père, Etienne Pascal, était un homme fort considérable, et d'un grand renom scientifique. Conseiller élu pour le roi en l'élection d'Auvergne à Clermont quand naquit Blaise, il vendit en 1631 sa charge à Clermont et vint s'établir à Paris, pour se consacrer tout entier à l'éducation de ses enfants. A Paris, il était des célèbres réunions de savants qui se tenaient chez le P. Mersenne (le célèbre Minime, ami et correspondant de Descartes) et qui seront le berceau de la future Académie des Sciences (établie en 1666).

Toutefois il ne se presse point d'initier l'enfant à ces mathématiques où lui-même était maître. Il opinait que c'est une science qui « emplit et satisfait beaucoup l'esprit » et qui dès lors risque de le rendre « négligent » pour les autres branches de la culture générale. Il ne voulut point non plus commencer à lui apprendre le latin et les autres langues « qu'il n'eût douze ans, afin qu'il le fît avec plus de facilité. » Il s'appliqua d'abord, « avec des soins plus que paternels, » dira Pascal plus tard, à lui former l'esprit, à lui enseigner « ce juste milieu et ce parfait tempérament » qui « ne permet que de décider des choses évidentes et défend d'assurer ou de nier celles qui ne le sont pas » (lettre de Pascal, 1648, à Le Pailleur, ami de M. Pascal père, mathématicien aussi, et même fameux drille).

Les leçons paternelles entraient à merveille dans l'âme de l'enfant. Celui-ci, nous dit sa sœur, voulait « savoir la raison de toutes choses. » Il ne se contentait point de défaites ni d'explications incomplètes ; il ne se rendait « qu'à ce qui lui paraissait vrai évidemment : de sorte que, quand on ne lui donnait pas de bonnes raisons, il en cherchait lui-même ; et quand il s'était attaché à quelque chose, il ne la quittait point qu'il n'en eût trouvé quelqu'une qui le pût satisfaire. » — C'est ainsi qu'ayant une fois remarqué qu'en frappant un plat de faïence avec un couteau, on lui faisait rendre un grand son, qui s'arrêtait aussitôt qu'on mettait la main dessus, il ne fut satisfait que lorsqu'il en eut cherché et découvert la cause, grâce à un grand nombre d'expériences qui le menèrent à composer un *Traité des sons.* Ce fut sa première œuvre. Il avait onze ans.

Les mathématiques cependant restaient toujours pour lui un jardin clos. Tout le monde en parlait à la maison ; mais son père retardait toujours l'initiation. L'enfant un jour lui demande de lui dire au moins ce que c'était que cette science : le père répond que c'est le moyen de faire des figures justes et de trouver les proportions qu'elles ont entre elles. L'enfant, à ses heures de récréation, se met à rêver sur cette réponse... Il ne savait même pas les noms des figures ; il appelait les cercles des ronds, et les lignes des barres. Mais à force de réfléchir devant ces barres et ces ronds, il en vient à découvrir de lui-même la géométrie : de théorème en théorème il pousse jusqu'à la XXXIIe proposition du Ier livre d'Euclide, à savoir que la somme des angles d'un triangle est égale à deux droits.

Or, il avait douze ans. — Tel est du moins le récit de sa sœur. Tallemant des Réaux, dans ses *Historiettes*, donne une version assez différente : Pascal, d'après lui, aurait lu Euclide en cachette, le I^er^ livre en une après-dînée, les autres en moins de temps à proportion, et il aurait fait sur cela des propositions. Cette version est assurément plus vraisemblable ; mais, en bonne critique historique, on sait que le témoignage de Tallemant pèse peu et ne saurait suffire. (Sur ce personnage, voir *Ami* 1921, p. 373-5). En tout cas, dit M. J. Chevalier, « le récit de M^me^ Périer n'a rien d'impossible... On a prétendu qu'un tel trait surpasse le génie humain : il ne surpasse pas, en tout cas, le génie de Pascal, et nous n'avons aucune raison sérieuse de le révoquer en doute [1]. »

Son père le surprenant un jour dans ce travail, est épouvanté d'une telle précocité de génie; il le quitte sans dire un mot, et s'en va chez un ami. Là, la parole lui manque, il ne peut que pleurer. Son ami lui demande doucement la cause de sa peine. — « Je pleure de joie, » répond le père. Et il raconte ce qu'il vient de découvrir. Tous deux tombent d'accord qu'il n'y a plus moyen de tenir un esprit qui dépasse à ce point la commune mesure. Le père, à partir de ce jour, fournit à son fils tous livres et toutes explications qu'il lui demande, soucieux d'ailleurs de lui donner une *méthode* et un *esprit*, plus que des connaissances complètes et didactiques. L'adolescent dès lors assiste aux conférences scientifiques chez le P. Mersenne; et M^me^ Périer nous dit qu'il y tenait fort bien son rang, « tant pour l'examen que pour la production. » Il est ainsi associé au mouvement scientifique de son temps, et noue de précieuses relations, notamment avec un ami de son père, Fermat, de Toulouse, « le plus grand génie mathématique peut-être que la France ait produit » (J. Chevalier). Et il se révèle lui-même l'égal et bientôt le maître de tous ces savants hommes : à seize ans, il écrit un *Traité des sections coniques* qui remplit Descartes d'étonnement et même de quelque jalousie [2] ; à dix-huit ans, il conçoit la machine arithmétique, ou méthode de calcul automatique; à vingt-trois, il dirige des expériences de physique.

Son éducation religieuse aussi fut l'œuvre de son père. Celui-ci, chrétien d'une foi aussi éclairée que ferme, l'éleva dans le plus grand respect de la religion. Il établit la foi de son fils non pas sur une pratique quelconque des devoirs religieux, mais sur des principes clairs et fermes, — notamment sur cette maxime fondamentale où il revenait sans cesse : que tout ce qui est objet de la foi ne le saurait être de la raison, ni par suite soumis à l'examen de la raison. Aussi les discours des libertins (et il en a trouvé, à plus d'une reprise, dans les milieux qu'il fréquentait) n'ont-ils jamais fait impression sur lui : ces gens-là, pensait-il, méconnaissaient tout ensemble et la fonction de la raison, en la mettant au-dessus de toutes choses, et la nature de la foi, en prétendant soumettre au jugement de la raison les vérités révélées de Dieu.

Pascal avait seize ans quand son père est envoyé par Richelieu à Rouen, comme intendant du roi et « commissaire député par Sa Majesté en la haute Normandie » (1639). A Rouen comme à Paris, la maison Pascal devient vite un centre scientifique, littéraire aussi : Corneille, alors à l'apogée de sa gloire *(Le Cid*, 1636; *Horace* et *Cinna*, 1639; *Polyeucte*, 1640), y fréquente. On y menait la même vie qu'à Paris, sérieusement chrétienne, quand un accident, en 1646, vient orienter toute la famille, je ne dis pas vers une ferveur nouvelle, mais vers une autre sorte de ferveur.

M. Pascal père, s'étant démis la cuisse en tombant sur la glace, fut soigné pendant trois mois par deux gentilshommes qui s'étaient voués à ne plus songer qu'à Dieu, à leur salut et à la charité pour le prochain. C'étaient deux prosélytes d'un prêtre très entreprenant de la région, Guillebert, curé de Rouville (près Bolbec). Ce Guillebert, sorte de janséniste avant la lettre et qui d'ailleurs désavouera (comme beaucoup d'autres) le développement sectaire du jansénisme adulte, était tout pénétré de l'esprit de Saint-Cyran; il avait entrepris, en conséquence, une sorte de réveil religieux qui de proche en proche gagnait tout le pays. Les deux gentilshommes « rouvillistes » font connaître Guillebert aux Pascal, leur mettent en mains des ouvrages de Saint-Cyran, leur remontrent le mauvais usage qu'ils font de leurs talents en ne les consacrant point à Dieu exclusivement, mais aux vanités du monde et des sciences humaines... Bref, voilà toute la famille Pascal « convertie » au guillebertisme. Pascal fait honneur de cette conversion à son père, qui les aurait tous « prévenus » (lettre du 1^er^ avril 1648); mais sa sœur dit au contraire que c'est Blaise qui convertit tous les siens, son père [1], sa sœur Jacqueline (dont la vocation

[1] De même M. V. Giraud, au cours d'une nouvelle étude sur Pascal dont il vient de donner le premier chapitre à la *Revue des Deux Mondes* du 1^er^ juin. Rappelant la version de Tallemant, il ajoute :

« Il n'y aurait vraiment pas eu là de quoi crier au prodige et d'aller pleurer de joie chez Le Pailleur ! Cette version me paraît, comme à M. Strowski, tout à fait inadmissible. Si l'on veut ne pas s'en tenir au récit pur et simple de M^me^ Périer, — lequel est pourtant d'une précision impressionnante, — peut-être pourrait-on concevoir les choses ainsi. Les bribes de conversation de son père, la vue peut-être des cahiers de sa sœur aînée auraient suffi à Blaise pour lui donner une idée de la méthode et de l'objet de la géométrie. Rêvant là-dessus, avec ses barres et ses ronds, il aurait construit ces premiers théorèmes, mais en tâtonnant, et en suivant, — la conjecture est de Montucle, — une voie moins directe, moins simple que la géométrie classique. Sa capacité d'intuition et d'invention resterait ainsi entière, mais serait ramenée à des proportions plus humaines; et le cas de Blaise Pascal pourrait se placer tout à côté de ceux d'Evariste Galois et de Joseph Bertrand. »

[2] La dernière phrase de ce *Traité des coniques* est celle-ci : « Après quoi, si l'on juge que la chose mérite d'être continuée, nous essaierons de la pousser jusqu'où Dieu nous donnera la force de la conduire. »

Connaît-on, demande M. V. Giraud, beaucoup de traités mathématiques où l'on fasse, en terminant, intervenir ainsi l'idée de Dieu ?

On pressait le jeune homme de publier son travail : « Mais comme mon frère, nous dit M^me^ Périer, n'a jamais eu de passion pour la réputation, il ne fit pas de cas de cela, et ainsi cet ouvrage n'a jamais été imprimé. » — Une des propositions qu'il y formulait porte encore aujourd'hui le nom de *théorème de Pascal.*

[1] Etienne Pascal mourut le 24 sept. 1651. Une déclaration royale du 11 juillet 1648 ayant supprimé nombre d'intendances (dont celle de Rouen), il était rentré à Paris avec sa

religieuse date de ce temps-là), puis sa sœur aînée et son beau-frère, M. et Mme Périer, qui, étant venus à Rouen, se mirent à leur tour sous la conduite de Guillebert : Mme Périer quitta le monde et ses agréments, et échangea les parures de ses enfants pour des vêtements de « camelot gris sans dentelles ni rubans. »

Voilà ce que l'on a appelé « la première conversion » de Pascal. Assez improprement. D'abord cette « conversion » l'orientait vers un genre de perfection d'un aloi fort douteux. Et puis et surtout, Pascal semble alors avoir été beaucoup plus convertisseur qu'il n'était converti lui-même. Il songe beaucoup moins à se réformer lui-même qu'à réformer les autres, semblable à ces commençants dont parle S. Jean de la Croix, qui s'emportent plus contre les fautes d'autrui que contre leurs fautes propres. Il comprend (lettres de janvier, avril, nov. 1648) qu' « il n'y a que Dieu qui doive être la dernière fin comme lui seul est le vrai principe ; » que « les créatures qui composent le monde » peuvent bien s'acquitter « de leur obligation en se tenant dans une perfection bornée, parce que la perfection du monde est aussi bornée ; » mais que « les enfants de Dieu ne doivent point mettre de limites à leur pureté et à leur perfection, parce qu'ils font partie d'un corps tout divin et infiniment parfait ; » qu'il faut « continuellement faire de nouveaux efforts pour acquérir cette nouveauté continuelle d'esprit, puisqu'on ne peut conserver la grâce ancienne que par l'acquisition d'une nouvelle grâce,... veiller à purifier sans cesse l'intérieur... »

Or, Pascal n'en est pas encore à cette purification incessante. Il sait qu'il faut tout donner à Dieu pour être enfant de Dieu ; mais il ne lui a pas tout donné encore. Il prêche cela aux autres, à ses proches ; mais pour lui-même, il reste où il en est. Même quand on s'appelle Pascal, la logique surnaturelle ne gouverne pas nécessairement la vie. Il ne paraît pas avoir changé ses habitudes de vie ; il n'en est pas encore à pratiquer la pauvreté, la mortification et l'obéissance, comme il le fera avec une si sublime simplicité dans ses dernières années. Il est toujours très combatif dans ses polémiques scientifiques, très âpre à revendiquer ses droits, non sans orgueil même [1]. Il continue à fréquenter le monde. Même l'état déplorable de sa santé l'oblige à s'y répandre plus que par le passé. Il s'y plaît ; il songe un temps à se marier. Mais sa foi n'a jamais été effleurée par le doute ; et on ne lui connaît d'errements d'aucune sorte. Bien plus, c'est de ses années les plus mondaines, c'est de son voyage en Poitou aux côtés du mécréant Méré que semble dater (1652) son projet d'apologie, en vue de subvenir à la misère religieuse de ces malheureux libertins qu'il aime et qu'il brûle de sauver.

De cette première conversion, demeurée inachevée, il lui restera toujours un goût de perfection. Quand on a vu la vérité comme il l'avait vue, quand on a été pénétré comme il l'a été de la grandeur du sacrifice, de la beauté d'une vie donnée toute à Dieu, le monde, s'il nous reprend, ce ne peut être pour longtemps. Sa période de plus grande mondanité, ce sont les deux années qui ont suivi la mort de son père, cette mort qui pourtant, on vient de le voir, lui a inspiré des accents d'une éloquence si surnaturelle ! Trois mois après cette mort, voici Jacqueline qui entre à Port-Royal (4 janv. 1652) : elle demande le consentement de son frère, non qu'elle en ait besoin, mais pour sa plus grande joie et repos d'esprit ; et Pascal en est outré d'abord, pour se radoucir ensuite. Mais voici bien autre chose : l'année suivante, au moment de faire profession, Jacqueline avise son frère et sa sœur qu'elle désire donner en dot à Port-Royal la part de bien qu'elle tient de son père. Explosion de colère chez Pascal (et chez Mme Périer aussi) : se voir déshériter, pense-t-il, au profit de personnes étrangères, d'une fortune qui lui eût été fort nécessaire pour continuer ses expériences et pour lancer la machine arithmétique, etc. ! Bref, comme il était légalement en droit de refuser la dot demandée, il la refuse. Puis, à la suite d'une émouvante entrevue, devant la peine de sa sœur, il arrange tout, prend sur lui toutes les charges et risques du bien ; une dot est constituée, le 4 juin 1653, à Jacqueline, qui fait profession le lendemain 5.

« Qu'il y a loin de la connaissance de Dieu à l'aimer ! » écrira-t-il plus tard.

II. — Cependant, c'est vers la fin de cette année 1653 qu'il se sent pris d'un grand dégoût pour le monde, d'un sentiment torturant du vide de son cœur. Cet état va durer près d'un an, jusqu'à la grande nuit du 23 novembre 1654. Etat, dit-il, où il semble que

l'âme considère les choses et elle-même d'une façon toute nouvelle. Cette nouvelle lumière lui donne de la crainte, et lui apporte un trouble qui traverse le repos qu'elle trouvait dans les choses qui faisaient ses délices. Elle ne peut plus goûter avec tranquillité les choses qui la charmaient. Un scrupule continuel la

famille. — Sur cette mort, voir une admirable lettre de Pascal à M. et Mme Périer (du 17 oct. 1651) :

« Unissant notre volonté à celle de Dieu même, nous voudrons avec lui, et pour lui, la chose qu'il a voulue en nous et pour nous de toute éternité... Il n'y a de consolation qu'en la vérité seule... Considérons donc la mort dans la vérité que le Saint-Esprit nous a apprise. » — Considérons-la en J.-C. : nous comprendrons alors que la vie, et la vie des chrétiens, est un sacrifice continuel dont la mort est l'achèvement et le couronnement... — « Une des plus solides et des plus utiles charités envers les morts est de faire les choses qu'ils nous ordonneraient s'ils étaient encore au monde... Par cette pratique nous les faisons revivre en nous, en quelque sorte... » — Ainsi, faisons revivre devant Dieu en nous, par l'union des cœurs, celui que nous avons perdu : de notre douleur même « nous devons espérer que Dieu en tirera la source de notre joie, si nous lui en remettons la conduite. »

[1] Cette année 1646, date de la « première conversion, » est une date décisive aussi dans la vie scientifique de Pascal. C'est en cette année-là que la venue de Pierre Petit à Rouen et la réalisation de la première expérience sur le vide décident de la vocation physique de Pascal et vont faire de lui le créateur des méthodes d'expérimentation modernes et de l'hydrostatique. — Sur l'œuvre scientifique de Pascal, voir le livre de M. Chevalier, et la conférence de M. Carrière, prof. de physique à l'Institut catholique de Toulouse, *Pascal physicien,* dans *Bulletin* de Toulouse, janv.-fév. 1923.

combat dans cette jouissance, et cette vue intérieure ne lui fait plus trouver cette douceur accoutumée parmi les choses où elle s'abandonnait avec une pleine effusion de cœur. Mais elle trouve *encore plus d'amertume dans les exercices de piété* que dans les vanités du monde. D'une part, la présence des objets visibles la touche plus que l'espérance des invisibles, et de l'autre la solidité des invisibles la touche plus que les vanités des visibles. Et ainsi *la présence des uns et la solidité des autres* disputent son affection, *et la vanité des uns et l'absence des autres* excitent son aversion ; de sorte qu'il naît dans elle un désordre et une confusion... [1]

L'absence des autres... Il ne peut pas vivre, nul ne peut vivre en l'absence de toute joie, de toute jouissance. Les joies de Dieu sont « absentes » de son âme ; et les joies de la terre n'excitent plus que son dégoût : où se prendre ?

Et il souffre cruellement dans son corps. Il est malade. Il y a longtemps qu'il est malade : depuis l'âge de dix-huit ans, il n'a point passé un jour sans douleur ; mais vers sa vingt-cinquième année, ses incommodités ont beaucoup augmenté : une application excessive aux sciences lui a causé des douleurs de tête insupportables, des maux d'entrailles qui le réduisent à n'avaler que des liquides chauds, et goutte à goutte, enfin une sorte de paralysie des membres inférieurs qui ne lui permet de marcher qu'avec des potences. Mais la maladie est une grâce qu'une âme comme Pascal ne laisse pas perdre. Il fait avec joie « de toutes ses peines le sacrifice de sa pénitence : parce qu'on y connaît Jésus-Christ crucifié qui doit être toute la science du chrétien et l'unique gloire de sa vie. » C'est en cette année 1654 probablement [2] qu'il écrit sa *Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies,* un des plus poignants cris d'amour jaillis d'une âme en proie à la souffrance physique. Elle est très longue (une douzaine de pages). En voici quelques lignes :

Seigneur, dont l'esprit est si bon et si doux en toutes choses, et qui êtes tellement miséricordieux que non seulement les prospérités, mais les disgrâces mêmes qui arrivent à vos élus sont des effets de votre miséricorde, faites-moi la grâce de n'agir pas en païen dans l'état où votre justice m'a réduit...

Vous m'aviez donné la santé pour vous servir, et j'en ai fait un usage tout profane. Vous m'envoyez maintenant la maladie pour me corriger : ne permettez pas que j'en use pour vous irriter par mon impatience...

Rendez-moi incapable de jouir du monde, soit par faiblesse de corps, soit par zèle de charité, pour ne jouir que de vous seul [3]...

O Dieu, qui laissez les pécheurs endurcis dans l'usage délicieux et criminel du monde ! O Dieu, qui faites mourir nos corps, et qui, à l'heure de la mort, détachez notre âme de tout ce qu'elle aimait au monde ! O Dieu, qui m'arracherez, à ce dernier moment de ma vie, de toutes les choses auxquelles je me suis attaché, et où j'ai mis mon cœur !... je vous loue, mon Dieu, et je vous bénirai tous les jours de ma vie, de ce qu'il vous a plu prévenir en ma faveur ce jour épouvantable, en détruisant à mon égard toutes choses, dans l'affaiblissement où vous m'avez réduit. Je vous loue, mon Dieu, et je vous bénirai tous les jours de ma vie, de ce qu'il vous a plu me réduire dans l'incapacité de jouir des douceurs de la santé et des plaisirs du monde, et de ce que vous avez anéanti en quelque sorte pour mon avantage les idoles trompeuses que vous anéantirez effectivement pour la confusion des méchants, au jour de votre colère... Seigneur, comme à l'instant de ma mort je me trouverai séparé du monde, dénué de toutes choses, seul en votre présence, pour répondre à votre justice de tous les mouvements de mon cœur, faites que je me considère en cette maladie comme en une espèce de mort, séparé du monde, dénué de tous les objets de mes attachements, seul en votre présence, pour implorer de votre miséricorde la conversion de mon cœur ; et qu'ainsi j'aie une extrême consolation de ce que vous m'envoyez maintenant une espèce de mort pour exercer votre miséricorde, avant que vous m'envoyiez effectivement la mort pour exercer votre jugement...

Mais je reconnais, mon Dieu, que mon cœur est tellement endurci et plein des idées, des soins, des inquiétudes et des attachements du monde, que la maladie non plus que la santé, ni les discours, ni les livres, ni vos Ecritures sacrées, ni votre Evangile, ni vos Mystères les plus saints, ni les aumônes, ni les jeûnes, ni les mortifications, ni les miracles, ni l'usage des sacrements, ni le sacrifice de votre Corps, ni tous mes efforts, ni ceux de tout le monde ensemble, ne peuvent rien du tout pour commencer ma conversion, si vous n'accompagnez toutes ces choses d'une assistance tout extraordinaire de votre grâce. C'est pourquoi, mon Dieu, je m'adresse à vous... A qui crierai-je, Seigneur, à qui aurai-je recours, si ce n'est à vous ? Tout ce qui n'est pas Dieu ne peut pas remplir mon attente. C'est Dieu même que je demande et que je cherche ; et c'est à vous seul, mon Dieu, que je m'adresse pour vous obtenir. Ouvrez mon cœur, Seigneur... Entrez-y comme dans la maison du fort ; mais tuez auparavant le fort et puissant ennemi qui le maîtrise, et prenez ensuite les trésors qui y sont. Seigneur, prenez mes affections que le monde avait volées...

Achevez, ô mon Dieu, les bons mouvements que vous me donnez. Soyez-en la fin comme vous en êtes le principe...

Voyez d'un œil de miséricorde les plaies que votre main m'a faites, ô mon Sauveur, qui avez aimé vos souffrances en la mort !... ô Dieu, qui aimez tant les corps qui souffrent, que vous avez choisi pour vous le corps le plus accablé de souffrances qui ait jamais été au monde !... Aimez mes souffrances, Seigneur, et que mes maux vous invitent à me visiter...

Faites-moi la grâce, Seigneur, de joindre vos consolations à mes souffrances, afin que je souffre en Chrétien...

Ne permettez pas que je sois dans un tel éloignement de vous, que je puisse considérer votre âme triste jusqu'à la mort, et votre corps abattu par la mort pour mes propres péchés, sans me réjouir de souffrir et dans mon corps et dans mon âme...

Seigneur, je sais que je ne sais qu'une chose : c'est qu'il est bon de vous suivre, et qu'il est mauvais de vous offenser. Après cela, je ne sais lequel est le meilleur ou le pire en toutes choses ; je ne sais lequel m'est

[1] Ces lignes sont le début de l'*Ecrit* (en quelques pages) *sur la conversion du pécheur*. Il est probable que cet Ecrit est de 1654, encore que Faugère ait conjecturé 1647 ou 1648. Il peint à merveille, en tous cas, l'état d'âme de Pascal en 1654. Il est vrai que cet état a été souvent le sien depuis la « première conversion » de 1646, mais de façon plus ou moins inconstante et intermittente, tandis que de la fin de 1653 à la nuit décisive du 23 nov. 1654 c'est son état habituel.

[2] Les éditeurs de 1670 la donnent comme composée par « M. Pascal étant encore jeune, » donc, a-t-on pu conclure, au temps de la première conversion, vers 1647 ou 1648. Mais Pascal, en 1653-4, avait trente ans, ce qui n'est pas aux antipodes de la jeunesse. D'autre part, Mme Périer la rapporte aux quatre dernières années de son frère († 1662). La critique contemporaine, pour des raisons d'évidence interne, retient cette date de 1654.

[3] La Ire édition, de 1670, portait : — « incapable de jouir du monde, non seulement par la faiblesse du corps, mais encore par l'ardeur d'une charité qui me rende capable de jouir de vous, en me rendant capable de ne jouir que de vous. » Port-Royal avait ajouté cette glose pour éclaircir le texte de Pascal, qui est en effet d'une concision extrême.

profitable de la santé ou de la maladie, des biens ou de la pauvreté, ni de toutes les choses du monde. C'est un discernement qui passe la force des hommes et des Anges, et qui est caché dans les secrets de votre Providence que j'adore, et que je ne veux pas approfondir...

C'est par les marques de vos souffrances que vous avez été reconnu de vos disciples ; et c'est par les souffrances que vous reconnaissez aussi ceux qui sont vos disciples. Reconnaissez-moi donc pour votre disciple dans les maux que j'endure et dans mon corps et dans mon esprit... Unissez-moi à vous... Entrez dans mon cœur et dans mon âme, pour y porter *(var. :* y souffrir) mes souffrances, et pour continuer d'endurer en moi ce qui vous reste à souffrir de votre Passion que vous achevez dans vos membres... ; afin qu'étant plein de vous ce ne soit plus moi qui vive et qui souffre, mais que ce soit vous qui viviez et qui souffriez en moi, ô mon Sauveur !...

Ses souffrances corporelles ne cesseront de devenir plus cuisantes jusqu'à sa mort. Son angoisse spirituelle touche à sa fin ; mais il n'en sait rien encore. En cet automne de 1654, il se sent plus désemparé que jamais. Vers la fin de septembre, il va trouver sa sœur Jacqueline à Port-Royal, s'ouvre à elle « d'une manière qui » lui « fit pitié. » Ah ! certes il n'a plus qu' « aversion extrême des folies et des amusements du monde ; » il se trouve « détaché de toutes choses, d'une telle manière qu'il ne l'avait jamais été »[1]. Mais où aller ? Dieu l'abandonne... Il dit (à Jacqueline) « qu'il était dans un si grand abandonnement du côté de Dieu, qu'il ne sentait aucun attrait de ce côté-là. »

Et il a besoin de sentir ! — « Dans le détachement de toutes choses où il se trouvait, s'il avait les mêmes *sentiments* de Dieu qu'autrefois, il se croyait en état de pouvoir tout entreprendre »[2].

C'est donc une grâce de sentiment qu'il implore. Qu'elle lui soit accordée, et il est tout à Dieu. Dieu va répondre à son appel, dans la mémorable nuit du 23 novembre 1654.

[1] La lettre où Jacqueline fait le récit de cette entrevue de septembre 1654 est adressée à sa sœur Gilberte Périer ; et elle est du 25 janvier 1655. Manifestement Jacqueline ne s'est pas pressée de parler : elle a attendu plus de deux mois après l'illumination décisive de Blaise (qui eut lieu le 23 nov.). Elle connaissait son frère, ses longues hésitations d'antan, des années qui avaient suivi la première conversion ; elle ne voulait pas se presser de croire à un tel « miracle. » La Mère Angélique, abbesse de Port-Royal, disait, elle aussi, « qu'il n'y avait pas lieu d'attendre un miracle de grâce en une personne comme lui » (comme Pascal). Il est vrai que la Mère Angélique était assez dure dans ses jugements sur le prochain et qu'elle en aurait dit autant de bien d'autres personnes que Pascal, à commencer par tous les Jésuites.

[2] C'est à cette crise que M. Besse rattache la rédaction du *Pari*. C'est pourquoi il le recule jusqu'en 1654, alors que d'ordinaire on le place (d'ailleurs sans certitude absolue) en 1658. Pour M. Besse, le Pari est non plus un procédé d'apologiste qui veut agir sur les incroyants, mais comme un fragment de Journal intime. Ce n'est pas aux incrédules que Pascal propose de parier ; c'est à lui-même, à son propre cœur étrangement angoissé.

Cette hypothèse de M. Besse se heurte nettement au début du Pari, qui pose formellement la question à trancher : y a-t-il un Dieu ? ou n'y en a-t-il pas ? Or, cette question ne s'est jamais posée pour Pascal ; et pour échapper à cette difficulté, M. Besse n'a d'autre ressource que de supposer, contre toute vraisemblance, ce qui est à démontrer : « Le début de l'argument semble indiquer qu'une fois au moins il a envisagé l'hypothèse du néant : point de Dieu, point de vie future ; car où en sont les preuves ? » Ce « début » ne « semble » pas seulement indiquer cela ; il l'indique très crûment ; et, dans ce que nous avons cité du Pari l'autre jour *(Ami,* p. 327), on a pu noter pas mal de mots ou de phrases qui manifestement ne sont pas d'un Pascal s'adressant à lui-même, jusqu'à l'adjuration finale :

« Si ce discours vous plaît et vous semble fort, sachez qu'il est fait par un homme qui s'est mis à genoux auparavant et après pour prier cet Etre infini auquel il soumet tout le sien, de se soumettre aussi le vôtre... »

III. — Ce qui s'est passé ce soir-là, Pascal l'a consigné dans un papier qu'il a ensuite recopié sur un parchemin. Parchemin et papier furent trouvés, peu de jours après sa mort, par un domestique, cousus ensemble dans la doublure de son pourpoint. Ses amis et sa sœur « convinrent qu'on ne pouvait pas douter que ce parchemin, écrit avec tant de soin et avec des caractères si remarquables, ne fût une espèce de *mémorial* qu'il gardait très soigneusement pour conserver le souvenir d'une chose qu'il voulait avoir toujours présente à ses yeux et à son esprit, puisque depuis huit ans il prenait soin de le coudre et découdre à mesure qu'il changeait d'habit. » Le parchemin est perdu ; mais le papier autographe nous est resté : c'est le MÉMORIAL.

En tête, une croix ; puis la date :

L'an de grâce 1654,
Lundi 23 novembre, jour de saint Clément, pape et martyr, et autres au martyrologe,
Veille de saint Chrysogone, martyr, et autres,
Depuis environ dix heures et demie du soir jusques environ minuit et demi.

Il était à lire le chapitre XVII de S. Jean (la Prière sacerdotale du Christ, au soir de la Cène), quand soudain fond sur lui la grâce de lumière et de chaleur qui lui donne enfin le « sentiment » de Dieu et qu'il a résumée dans un mot unique, écrit en majuscules, sur une seule ligne, clef de tout ce qui va suivre :

FEU

Puis :

Dieu d'Abraham. Dieu d'Isaac. Dieu de Jacob,
Non des philosophes et savants.
Certitude joie certitude sentiment vue joie
Dieu de Jésus-Christ.
Deum meum et Deum vestrum (Joh. 20, 17).
Ton Dieu sera mon Dieu (Ruth)[1] :
Oubli du monde et de tout hormis DIEU.
Il ne se trouve que par les voies enseignées
dans l'Evangile. Grandeur de l'âme humaine.
Père juste, le monde ne t'a point connu, mais je
[t'ai connu (Joh. 17).
Joie Joie Joie et pleurs de joie,
Je m'en suis séparé.
Dereliquerunt me fontem.
Mon Dieu me quitterez-vous.
Que je n'en sois pas séparé éternellement.
Cette est la vie éternelle qu'ils te connaissent
seul vrai Dieu et Celui que tu as envoyé
Jésus-Christ
Jésus-Christ
je m'en suis séparé. je l'ai fui. renoncé. crucifié.
Il ne se conserve que par les voies enseignées
[dans l'Evangile :
Renonciation totale et douce.
Soumission totale à Jésus-Christ et à mon directeur.
Eternellement en joie pour un jour d'exercice
[sur la terre.
Non obliviscdr sermones tuos. Amen.

La lutte, l'angoisse est terminée maintenant ; la victoire est acquise : de cette nuit, Pascal est tout à Dieu.

On n'a pas trouvé de place, dans ce qui précède, pour l'histoire de l'accident du pont de Neuilly : les chevaux prenant le mors aux dents et se préci-

[1] C'est de Pascal que sont ces références.

pitant dans la Seine, les traits rompus, le carrosse suspendu au bord du précipice. Il est possible que le fait dans sa matérialité soit vrai, encore qu'on ne le connaisse que par une relation anonyme. Mais la date en demeure incertaine ; et surtout, ce qui n'est pas vrai, c'est l'histoire d'un dérangement cérébral chez Pascal, qui, à la suite de cet accident, aurait toujours cru voir un abîme à sa gauche. C'est là une légende qui apparaît pour la première fois en 1737, donc soixante-quinze ans après la mort de Pascal, dans les *Lettres* de l'abbé Boileau *sur différents sujets de morale et de piété ;* et elle n'a été accréditée par Voltaire et les encyclopédistes que pour ruiner plus sûrement l'*Apologie* de Pascal.

Car l'*Apologie,* si fragmentaire que Pascal l'ait laissée et si fâcheusement teintée de jansénisme que l'aient faite les premiers éditeurs de 1670, n'a cessé, dès son apparition et tout le long du XVIIIe siècle, d'être une arme terrible contre le philosophisme. De cette puissance apologétique Voltaire lui-même rend témoignage quand il s'emporte contre Pascal, « ce vainqueur de tant d'esprits. » Il faut absolument, dans la lutte antichrétienne, mettre Pascal hors de cause. C'est pour cela que Condorcet donne des *Pensées* une édition « philosophique, » où des remaniements, des falsifications, des transpositions perfides font apparaître Pascal en posture de sceptique : édition publiée sous le patronage et enrichie de remarques de Voltaire, réimprimée ensuite par Voltaire lui-même avec de nouvelles remarques. Mais tout cela n'empêche que l'ancienne édition subsiste et continue à arracher des âmes à la philosophie. Il n'y a qu'un moyen de se débarrasser de Pascal : c'est de le faire passer pour un fou, un déséquilibré, un homme dont le témoignage est nul.

Et c'est Condorcet qui lance l'histoire de l'*amulette.* Ce qu'il appelle amulette, c'est le *Mémorial* que nous venons de transcrire. Amulette, parce que Pascal le porte cousu dans son vêtement. Des amants portent sur eux le témoignage plus ou moins impudique de leur liaison, pour être ainsi plus sûrement présents l'un à l'autre : tout le « monde » trouve cela très bien. Pascal veut avoir sans cesse sur lui le *Mémorial* manuscrit de la miséricorde de Dieu : on crie à la folie.

C'est Voltaire aussi qui accuse un « effroyable ascétisme » d'avoir détourné Pascal de toute activité normale, de l'avoir fait sombrer dans un « triste saturnisme » et « se perdre à coudre des papiers dans ses poches quand c'était l'heure de donner à la France la gloire du calcul de l'infini. »

Or, 1° sans cet « effroyable ascétisme » nous n'aurions pas les *Pensées,* qui valent assurément plus qu'un algorithme, et qui dureront encore lorsque cet algorithme aura fait son temps ; — et 2° cet ascétisme apparemment n'a pas nui au développement du génie mathématique de Pascal, puisque c'est dans ces années qu'il jette les bases du calcul de l'infini, calcul intégral et calcul des probabilités. C'est de la seconde moitié de 1654, par conséquent de ses mois de plus grande angoisse, que datent le *Traité du triangle arithmétique,* le *Traité des ordres numériques,* le *Traité de la sommation des puissances numériques,* les *Combinaisons* et autres petits traités sur la même matière, ainsi que sa correspondance avec Fermat sur la probabilité et la règle des partis. Et c'est au cours des années suivantes qu'il formule le principe de l'analyse infinitésimale : Leibniz, qui peu après la mort de Pascal viendra faire ses études à Paris, nous apprend que c'est en lisant le *Traité des sinus du quart de cercle,* de Pascal, et en considérant son « triangle caractéristique » supposé infiniment petit, qu'il arriva à la conception précise de la différentielle ; les formules mêmes du calcul infinitésimal sont nées des annotations mises par Leibniz à une copie du manuscrit de Pascal, où, dit-il, il puisa la lumière. Tout devenait pour Pascal occasion de découverte : une nuit, nous racontent sa sœur et sa nièce, un violent mal de dents le tenant éveillé, il s'avisa, pour soulager sa douleur, d'appliquer son esprit au problème de la roulette ou de la cycloïde, posé par le P. Mersenne en 1628, et que personne encore n'avait pu résoudre : Pascal en découvrit la solution complète, avec toutes les démonstrations qui ont fait de lui le précurseur immédiat ou, pour mieux dire, le véritable créateur du calcul intégral.

Or, c'est dans ses années d'ascétisme, dans les années qui suivirent la nuit du 23 novembre 1654, entre trente et trente-cinq ans que Pascal fit ces découvertes (il devait mourir à trente-neuf). Auparavant il avait créé l'hydrostatique et formulé les méthodes d'expérimentation physique. Songez que, parmi ses pairs, ce n'est qu'à quarante-et-un ans que Descartes formula sa géométrie analytique (1637), et à quarante-quatre (1686) que Newton découvrira la loi de la gravitation !

Tout cela, d'ailleurs, n'était pour Pascal que secondaire. L'essentiel, c'était le royaume de Dieu, — le royaume de Dieu en lui, par le développement de la vie de charité, le royaume de Dieu ensuite par la réfutation des mécréants et l'apologie de la foi. C'est le cas de redire : *Quærite primum regnum Dei, et hæc omnia...* Au surplus, tout cela même n'était pas inutile à l'efficacité de l'apologie projetée : comme le lui faisait observer (en 1658) son ami le duc de Roannez, « dans le dessein où il était de combattre les athées, il fallait leur montrer qu'il en savait plus qu'eux tous en ce qui regarde la géométrie et ce qui est sujet à démonstration ; et qu'ainsi, s'il se soumettait à ce qui regarde la foi, c'est qu'il savait jusques où devaient porter les démonstrations. »

IV. — Quelques semaines après sa mémorable nuit du 23 novembre 1654, Pascal, sur le conseil de sa sœur Jacqueline (qui, depuis l'entretien de fin septembre 1654, suivi de beaucoup d'autres, était devenue en quelque sorte sa directrice), va, le 7 janvier 1655, prendre une cellule parmi les solitaires de Port-Royal des Champs.

Il y venait chercher la paix et une direction spirituelle efficace. Il y trouve la guerre, et une direction si funeste que plus funeste ne pouvait être. L'entrée de Pascal à Port-Royal fut une catastrophe pour l'Eglise de France.

Il a toujours dit qu'il n'était pas de Port-Royal ; et c'est vrai : il ne s'est jamais agrégé ni inféodé aux solitaires. Il a été leur hôte et le dirigé de M. de Sacy. Il ne l'est pas resté, comme on verra. Il n'était pas janséniste non plus. Il n'a jamais étudié la doctrine de la secte ; il en a effleuré quelques points dans les trois premières Provinciales ; il l'a fait d'une façon très superficielle ; il a dit ce qu'Arnauld lui avait suggéré de dire ; mais déjà, dans les deux dernières de ses XVIII Lettres, il atténue sensiblement la teinte janséniste. Il était trop profond connaisseur du cœur humain et trop ardemment apôtre pour s'obstiner dans pareil système, s'il avait pris la peine de l'étudier.

Quand Pascal entre à Port-Royal, ce sont les années critiques du jansénisme. Insaisissable tant que les condamnations romaines (de 1641 et 1642) n'ont frappé que le livre même sans présenter sa doctrine en forme de propositions condamnées, il cheminait perfidement dans l'ombre, sans gloire mais non sans dommage, quand en 1649 Nicolas Cornet, syndic de la Sorbonne (et ancien novice jésuite), formule, dans son discours solennel du 1er juillet, les cinq désormais fameuses propositions où lui semble se résumer le livre de Jansénius : cinq propositions qui, si elles ne se lisent pas toutes textuellement dans l'*Augustinus*, en sont du moins l'âme elle-même, comme dit Bossuet. Ce fut un coup d'éclat. L'assemblée du clergé, réunie en 1650, applaudit ; quatre-vingt-cinq évêques, sous l'impulsion surtout de S. Vincent de Paul (alors septuagénaire), signent (1651) une adresse qui demande au Pape condamnation des cinq propositions ; la Bulle de condamnation est promulguée par Innocent X le 31 mai 1653, « grâce de Dieu si grande, écrit S. Vincent de Paul, que tout le monde en fait fête ici. » Arnauld et ses gens se réfugient dans l'argutie ; ils imaginent la fameuse distinction du droit et du fait : en droit, les cinq propositions sont condamnables ; mais en fait, elles ne sont pas de Jansénius, elles ne sont de personne, elles sont « un enfantement monstrueux de l'esprit » de Nicolas Cornet (dit le janséniste Hermant, chanoine de Beauvais), le jansénisme n'existe pas, c'est une hérésie fictive, écrira à Louis XIV Henry Arnauld, évêque d'Angers (le frère du grand Arnauld) ; c'est un fantôme forgé de toutes pièces par les Jésuites pour effrayer le monde et installer plus sûrement leur domination universelle.

Là-dessus éclate le refus d'absolution opposé par un prêtre de St-Sulpice au duc de Liancourt, fauteur de jansénisme. Arnauld voit là une tentative pour le rejeter, lui et les siens, hors de l'Eglise. Il fait immédiatement appel à l'opinion publique, et lance sa *Lettre à une personne de condition*, suivie de sa *Lettre à un duc et pair* (24 février et 10 juillet 1655).

Mais ce n'est pas la lourde prose d'Arnauld qui est faite pour émouvoir l'opinion publique. Le plus clair fruit de son éclat, c'est que la Sorbonne (déc. 1655) va le censurer, avec menace d'être rayé du catalogue des docteurs.

Voilà ce qu'il faut empêcher. Pas de temps à perdre ! Arnauld a Pascal sous la main. Pascal est depuis moins d'un an entré à Port-Royal pour promouvoir le règne de Dieu, dans son âme d'abord, dans l'âme du prochain ensuite. Dieu, c'est la vérité, c'est la justice ; et la vérité, la justice, c'est Arnauld. Travailler pour Arnauld, c'est travailler pour Dieu. Pascal, stylé par Arnauld, se met à l'œuvre : c'est l'affaire de quelques jours : « Je suis devenu grand théologien en peu de temps » (Ire Prov.). Le 23 janvier 1656, éclate la Ire *Lettre écrite à un Provincial par un de ses amis sur le sujet des disputes présentes de la Sorbonne,* — la *Provinciale,* comme tout le monde l'a appelée dès les premiers jours. D'où cela sortait-il ? Typographie misérable, papier pitoyable, pas de nom d'auteur, pas de nom d'imprimeur, pas d'éditeur, pas de service de presse. Un beau matin, des mains inconnues l'ont répandu partout, à profusion. L'opinion, jusque-là indifférente aux misères des Arnauld, est, du coup, conquise, et retournée. Non qu'elle s'intéresse à cette discussion interminable sur le « pouvoir prochain ; » non qu'elle y comprenne même grand'chose, non plus que nos collégiens de seize ans à qui les programmes du Baccalauréat ont imposé l'étude de cette Ire Provinciale. Peu importe que l'on ait pénétré ou non le fond de la question. L'essentiel, le point capital, c'est que les contemporains de Pascal (comme nos collégiens d'aujourd'hui) ont pris ici une prodigieuse leçon d'impertinence, — et d'impertinence en matière religieuse, qui est bien, de toutes les impertinences, la plus contagieuse, et la plus délétère. On n'a rien compris, soit ; mais on a cru comprendre, et voilà le pis. On a eu l'illusion de « devenir un grand théologien en peu de temps. » La Sorbonne peut bien maintenant dire ce qu'elle voudra : la Sorbonne n'aboutira qu'à « se rendre méprisable ; » on en sait maintenant autant que la Sorbonne.

Le chancelier Séguier a vu tout de suite le péril ; il a été tellement saisi, à la lecture de cette Ire Lettre, qu'il a failli avoir une attaque et qu'il a fallu le saigner sept fois. Il découvre, après plus de huit jours de recherches, la complicité du libraire Savreux, et le fait arrêter le 2 février... Le lendemain, on lui apporte une IIe Provinciale, parue à l'instant, « toute fraîche, et bien plus forte que la première »... Coup sur coup, paraissent, le 12 et le 25 février, la IIIe et la IVe Provinciale, puis, le 15 mars, la Ve, où Pascal met en scène la casuistique, Escobar et les vingt-quatre vieillards. Une fois attelé à la morale relâchée, il n'en démarre plus tout le reste de l'année, jusqu'à ce

qu'enfin, au début de l'année suivante, il revient au débat théologique de la grâce, dans la XVII[e] et la XVIII[e] (23 janv. et 24 mars 1657). Il en ébauche une XIX[e], puis s'arrête, en pleine lutte, en plein triomphe.

V. — Et malheureusement ce succès n'a pas été un feu de paille. Leur action a été durable. Je ne parle pas seulement du revirement d'opinion déterminé par les trois premières en faveur des Arnauld et contre l'enseignement, alors catholique, de la Sorbonne : ceci déjà fut un appoint terriblement efficace dans la lutte engagée entre le Jansénisme et l'Eglise. Mais c'est surtout par l'offensive qu'il prend, à partir de la IV[e] Provinciale et jusqu'à la XVI[e], contre ce qu'il appelle la morale relâchée, que Pascal a été un fléau de l'Eglise de France. Avant Pascal, un honnête probabilisme régnait sur l'enseignement de la morale en notre pays : c'est Pascal qui a déclenché le courant de rigorisme dont nous allons être victimes deux siècles durant, jusqu'au milieu du XIX[e] siècle (et au-delà). C'est ce qui ressort d'une étude solidement documentée publiée par M. Degert (prof. aux Facultés catholiques de Toulouse) sous ce titre : *Réaction des Provinciales sur la Théologie morale en France,* dans *Bull. de Litt. eccl.* de Toulouse, nov. et déc. 1913.

Donc, au milieu du XVII[e] siècle, tout le monde est probabiliste ; le probabilisme apparaît l'inspirateur dominant et à peu près exclusif de la théologie morale en France (et partout). Depuis quand ? Sans doute depuis toujours. Les ennemis du probabilisme (Concina, O. P., † 1756 ; Dœllinger et Reusch au XIX[e] siècle) ont voulu le présenter comme une invention du dominicain Barthélemi de Medina (prof. à Salamanque, † 1581). Medina en a donné une formule qui a vite été reçue partout ; mais, si loin qu'on remonte dans l'histoire de l'Eglise, c'est le probabilisme qui inspire mainte solution donnée par les Pères, comme l'a montré jadis le P. Matignon *(Etudes,* II[e] série, t. X, cf. Lehmkuhl, *Theol. mor.,* XI[e] éd., 1910, t. I, p. 95-8, 103). Bien plus, depuis qu'il y a des hommes, et qui ont une conscience, et du bon sens, ils ont dû passer par des cas qui les obligeaient à recourir au principe de l'opinion probable.

Sous la forme classique que lui a donnée Medina, le probabilisme n'a pas attendu, pour paraître en France, les livres du jésuite espagnol Escobar † 1669. Bien avant Escobar, on cite, parmi ses défenseurs chez nous, des Sorbonistes de marque, comme Isambert, André Duval † 1638, Philippe Gamache † 1625, Isaac Habert (évêque de Vabres en 1645, † 1658 ; grand pourfendeur, dès 1641, de Jansénius, en qui il dénonce, non pas 5 hérésies seulement comme Cornet, mais 40 ; c'est à lui qu'on attribue la rédaction de la lettre des 85 évêques à Innocent X, en 1651 [1]).

[1] Il n'a rien de commun donc avec le célèbre Louis Habert, † 1718, docteur de Navarre et janséniste farouche, un des appelants de la Bulle *Unigenitus.*

Ceux-là, c'étaient des gens de Sorbonne. Mais, à l'usage du bon clergé des campagnes qui alors, avant l'institution des Séminaires, n'avait point le temps de se rompre aux méthodes sorboniques, circulèrent des Manuels, des Compendiums, dirions-nous aujourd'hui, d'apparence plus humble, mais de solide science, et qui demandaient, eux aussi, au probabilisme un principe de solution et de conduite : p. ex., la *Grande Guide des curés et des vicaires* du P. Milhard, bénédictin de Simorre, au diocèse d'Auch (Toulouse 1596 ; rééditions à Toulouse 1600, 1606, et ailleurs qu'à Toulouse, à Lyon, à Paris, à Rouen, innombrables ; on l'imprimait encore à Lyon en 1631) : — « Marchant par le chemin de deux ou trois docteurs approuvés... on n'errera point en ses actions, ores que d'autres en plus grand nombre s'opposassent à ces deux ou trois docteurs... En matière de diversité d'opinions, l'homme n'est point tenu de suivre la plus profitable ; il lui suffit, en bonne conscience, de s'arrêter à celle qui est profitable... Il peut en trouver des raisons qui font assurer la conscience de celui qui suit, entre diversité d'opinions, la moins probable contre la plus probable. » — Tel encore le *Directeur des confesseurs* (in-32 de 627 p.), de Bertin Bertaut, dont le succès dépassa en librairie celui des *Provinciales* mêmes : publié à Paris en 1637 (avec dédicace à l'évêque de Coutances et approbation de 4 docteurs en théol.), il atteignait, en 1639, sa XII[e] édition, et bientôt sa XXV[e]. L'auteur se proposait de venir en aide uniquement « au simple confesseur en l'exercice de sa charge en lui dressant un petit casuiste conforme à sa capacité. » Et des milliers de curés et de vicaires, dans ce « petit casuiste » où ils puisaient le plus clair de leur savoir théologique, entendaient Bertaut leur dire : — « J'ai ordinairement cité diverses opinions sur chaque proposition quand elle a été disputable, ne m'arrêtant pas à examiner laquelle est la plus probable pourvu que j'aie su que toutes le fussent, me persuadant que cela soulagerait beaucoup un simple confesseur qui se servirait tantôt de l'une, tantôt de l'autre, selon les diverses occurrences et humeurs des pénitents... L'opinion est sûre, quand elle est jugée probable par les auteurs qui la soutiennent avec bonnes et solides raisons, encore que l'opinion contraire fût plus probable, car il suffit d'en suivre une probable. » — Avec Bonal et Abelly, dont les manuels parurent en 1651, nous touchons presque aux *Provinciales.* Ils sont ainsi les derniers témoins des idées alors régnantes ; et leur succès témoigne de la faveur dont ne cessaient de jouir, auprès du clergé paroissial ou enseignant, les opinions probabilistes. Aussi ont-ils été dûment traités par la secte : Abelly, « le moelleux Abelly » (comme l'a appelé Boileau), l'ami de S. Vincent de Paul, auteur d'une Vie de S. Vincent de Paul qui sera toujours lue, n'est pour Arnauld qu'un « misérable auteur, attritionnaire, probabiliste et sufficientiste à outrance ; » et quant à Bonal, un pamphlet du début du XVIII[e] siècle (en plus de 500 p.)

lui reproche d'avoir suivi trop facilement « le torrent des auteurs modernes » : c'est donc qu'ils étaient « torrent » !

Pas plus qu'aujourd'hui, le clergé de France ne se fermait en ce temps-là aux lumières qui lui venaient des manuels étrangers. L'un de ces manuels qui ont eu le plus d'éditions chez nous, en latin ou en français, en traduction complète ou en traduction abrégée, c'est la célèbre *Instructio sacerdotum ac de septem peccatis* du cardinal Tolet, S. J., † 1596, publiée plus tard sous le titre de *Summa casuum conscientiæ absolutissima,* très recommandée par S. François de Sales à son clergé. La mémoire de Tolet était restée particulièrement chère à la France : Espagnol d'origine (né à Cordoue en 1532), c'est lui qui avait pris la part décisive à la négociation de l'absolution qu'Henri IV dut demander à Clément VIII et qu'il obtint en 1595. Tolet mourait l'année suivante (1596) ; et Henri IV reconnaissant lui faisait célébrer à N.-D. de Paris un service avec toute la pompe possible. C'est pour cela que Pascal et ses amis le ménagent ; car, encore que « probabiliste modéré » (comme le qualifie Gury), il est probabiliste cependant, et patronne plus d'une opinion âprement dénoncée dans les *Provinciales,* — p. ex., celle-ci : que le confesseur est obligé de donner l'absolution à un pénitent qui s'autorise d'une opinion probable que lui-même n'approuve pas.

C'est contre cet honnête probabilisme, alors doctrine universellement régnante, que Pascal, sous couleur de combattre le casuisme et la morale relâchée, s'est acharné. Il y avait quinze ans qu'Arnauld avait ouvert la lutte : son factum contre la *Théologie morale des Jésuites* est de 1643 : « Il n'y a presque plus rien, y disait-il, que les Jésuites ne permettent aux chrétiens en réduisant toutes choses en probabilités. » Mais comme la prose d'Arnauld était peu faite pour remuer le public ! — « Tous les écrits qu'on avait publiés jusque-là (jusqu'aux *Provinciales)* contre leur Morale (des Jésuites), notera plus tard l'éditeur même d'Arnauld, n'avaient pu réveiller les Pasteurs ecclésiastiques de l'espèce de sommeil où ils étaient plongés à ce sujet. »

Pascal, d'emblée, s'empare du grand public. Et ce n'est pas du tout un bien que le grand public soit mis en mesure de décider de ces choses. Certes le péril de la morale relâchée n'était pas niable. Les Papes l'ont souvent rappelé alors. A côté des listes de propositions condamnées pour rigorisme, il y en a de longues listes de condamnées pour laxisme. Rome a condamné les *Provinciales* (St-Office, 6 sept. 1657) ; mais le jésuite Pirot ayant publié vers la fin de cette année 1657 une *Apologie* (d'ailleurs étrangement maladroite) *pour les casuistes,* Rome la condamnait aussi (St-Office, 21 août 1659), comme elle condamnera une autre apologie publiée en 1694 par le jésuite Gabriel Daniel (l'historien bien connu) sous forme d'*Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe sur les lettres au provincial* (St-Office, 5 oct. 1701) [1]. Mais précisément, c'est à Rome à juger de ces choses ; Rome seule tranche en dernier ressort *in rebus morum.* Quand le grand public s'en mêle, ce n'est jamais par zèle pour la pureté de la morale du Christ [2]. Rome seule a le secret de l'équilibre, si difficile à garder, en tous les siècles, entre les deux éternelles tendances opposées, rigorisme et laxisme. Rome a toujours eu à combattre les rigoristes, dès l'origine, dès le temps de S. Clément pape, dès le temps ensuite de S. Zéphyrin et de S. Calliste ; puis après les grandes persécutions qui posaient le douloureux cas des *lapsi,* plus tard dans le sein même des communautés monastiques, etc. L'esprit du siècle incline d'instinct vers le rigorisme : faire de la morale un épouvantail est le plus sûr moyen d'en écarter le commun des fidèles, tandis que, si vous la présentez comme un joug suave et léger, beaucoup d'âmes, d'ailleurs peu généreuses, ne se pourront dispenser d'essayer au moins de la suivre.

VI. — Toujours est-il que, les *Provinciales* à peine parues, c'est une immense clameur qui monte du clergé de France : « Sus au probabilisme ! » Dès le printemps de 1656, à l'apparition de la VII^e^ Provinciale, les curés de Paris se sont mis en mouvement, puis les curés de Rouen, puis les curés de partout. Le probabilisme, sous les coups de Pascal, est devenu, dans le monde, une note d'infamie ; on ne saurait déployer trop de zèle contre le probabilisme ; à aucun prix il ne faut passer pour favorable au probabilisme [3]. C'est une

[1] Une des choses les plus fortes qui ont été écrites, alors, contre les *Provinciales,* c'est le Sermon de Bourdaloue sur la Médisance (pour le XI^e^ dim. après la Pentecôte), où les *Provinciales* sont visées directement, et âprement. Bourdaloue a donné ce sermon l'année même de la mort de Pascal. Il s'y plaint justement qu'on ait laissé mourir Pascal en paix sans lui demander de réparer par quelque acte public le mal fait aux Jésuites par les *Provinciales.* Oui ; mais Pascal croyait par son pamphlet avoir servi la gloire de Dieu : — « Tout cela pour la gloire de Dieu, dit Bourdaloue. Car cette direction d'intention rectifie tout cela. *Elle ne suffirait pas pour rectifier une équivoque ; mais elle est plus que suffisante pour rectifier la calomnie,* quand il y va du service de Dieu. »

Voir aussi le sermon du même Bourdaloue sur la *Sévérité chrétienne* (II^e^ Dim. ap. la Pent.) : — « La loi de Dieu nous défend d'attaquer même la réputation d'un particulier ; mais par un secret que l'Evangile ne nous a point appris, on prétend, sans se départir de l'étroite morale qu'on professe, avoir droit de s'élever contre des corps entiers, de leur imputer des intentions, des vues, des sentiments qu'ils n'ont jamais eus ; de les faire passer pour ce qu'ils ne sont point, et de ne jamais vouloir les connaître pour ce qu'ils sont ; de recueillir de toutes parts tout ce qu'il peut y avoir de mémoires scandaleux qui les déshonorent, et de les mettre sous les yeux du public avec des altérations, des explications, des exagérations qui changent tous les faits et les présentent sous d'affreuses images. »

[2] Si l'on en croit le cardinal Passionei († 1761), qui, il est vrai, se distingua toujours par son extrême animosité contre la Compagnie de Jésus et fut l'adversaire acharné de la béatification de Bellarmin, c'est *l'usage de la langue vulgaire* qui aurait été la raison principale de la condamnation des *Provinciales :*

« La principale règle, dit-il, qui détermina la Congrégation à mettre à l'Index les *Lettres provinciales,* fut que l'auteur, sans les permissions requises, traitait en langue vulgaire des matières de la grâce, savoir *de auxiliis,* contre les décrets de plusieurs Papes et de la Congrégation du St-Office ; et que cela soit ainsi, on ne peut pas en douter, puisque ces mêmes *Lettres* traduites en latin par Guillaume Wendrock, et illustrées avec ses notes..., cette traduction, dis-je, avec ses commentaires, quoique accusée, ne fut jamais défendue, comme on peut le voir dans le catalogue de la Congrégation de l'Index. » — Wendrock, pseudonyme de Nicole. De fait, si l'édition latine de Nicole ne fut pas proscrite, son édition *italienne* le fut (St-Office, 3 mars 1762, l'année qui suit la mort de Passionei).

[3] « Théoriquement, écrit M. Degert, l'anti-probabilisme était en train de devenir une opinion nationale au même titre que le gallicanisme. »

vraie phobie. A d'autres époques, n'a-t-on pas vu, en des milieux par ailleurs fort recommandables, sévir d'autres phobies, la phobie de paraître ultramontain, de paraître mystique, etc.?

A une doctrine nouvelle il fallait des manuels nouveaux. Divers essais furent tentés, assez malheureux. Le I[er] en date était du trop fameux Pavillon, évêque d'Alet : sa Théologie morale, en 2 vol. manuscrits, circula aux mains des évêques, et resta... manuscrite. Ne fut pas non plus jugée digne de l'impression celle de Godeau, évêque de Vence (l'ex-nain de Julie, † 1672) : Godeau lui-même en mourant l'avait soumise à l'examen d'Arnauld, qui décida qu'il n'y avait pas lieu de faire gémir la presse. Manuscrite aussi resta l'œuvre d'un D[r] Haslé, trente ans directeur et professeur au Séminaire de Beauvais, soumise à l'examen de Nicole (simple bachelier en théologie et clerc tonsuré, ce Nicole). Plusieurs évêques adoptent un *Traité de l'usage des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie,* œuvre de François Paris († 1718; ce n'est pas le fameux diacre du même nom, † 1727), soumise aux corrections d'Arnauld et de Nicole, et publiée en 1678 « par l'ordre de M. Gondrin, archevêque de Sens » (prélat janséniste, dont une Lettre pastorale de mai 1653, condamnée par le St-Office l'année suivante, n'a pas cessé de figurer au catalogue de l'Index).

Un essai plus heureux fut la *Théologie morale de Grenoble,* œuvre de Genet (plus tard évêque de Vaison), revue par Arnauld et publiée par ordre de Mgr Le Camus, évêque de Grenoble, plus tard cardinal. Le Camus était l'ami d'Arnauld, mais sans pousser les choses aussi loin. Il disait qu'avec les principes d'Arnauld, de Sacy et de leurs amis « sur la manière d'administrer les Sacrements de Pénitence et de Confirmation, » il lui eût fallu « 2 ou 300 ans avant que d'avoir administré ce sacrement dans son diocèse. » Il écrit encore : — « Il (le P. Vincent Comblat, ami d'Arnauld et de Sacy) rapporte que ces messieurs trouvent qu'il faut des épreuves d'une année entière avant de donner une absolution... Un directeur qui n'a que trois pénitents à conduire peut, s'il le juge à propos, en user ainsi, mais dans un diocèse cela est impraticable. »

Bien plus rigide est la *Théologie morale* (Paris, 1693) de Noël Alexandre, dominicain et Provincial de son Ordre († 1724), célèbre surtout (et fâcheusement célèbre) comme historien : ses *Selecta historiæ eccl. capita,* publiés en 24 vol., de 1677 à 1686, et nés de conférences tenues en présence de Colbert, furent proscrits sous peine d'excommunication par Innocent XI (Brefs de 1684, 1685 et 1687). Trois autres de ses œuvres figurent encore à l'Index. Il mourut appelant de la Bulle *Unigenitus.*

La plus démesurée de toutes ces théologies morales est bien celle de l'oratorien Juénin († 1707), *Institutiones theologicæ ad usum Seminariorum,* 4 vol. in-12, Lyon, 1694 (condamnée St-Office, 22 mai et 17 juill. 1708). Manuel adopté dès son apparition par plusieurs Séminaires de France, mais dénoncé vigoureusement par les professeurs du Séminaire de Besançon, puis par plusieurs évêques, pour jansénisme. Il enseignait, en morale, qu'il n'est jamais permis de suivre une opinion probable, favorable à la liberté, de préférence à une autre *même moins probable,* mais plus conforme à la loi.

M. Tronson, toujours prudent, ne voit pas sans inquiétude certains de ses confrères sulpiciens dicter des cahiers de morale : — « Nous sommes, leur dit-il, dans un temps où l'on critique tellement sur la morale et où il y en a si peu qui se tiennent dans la médiocrité que je craindrais que l'on ne s'exposât à la censure de bien des gens. »

Il ne restait plus qu'à faire exécuter le probabilisme à Rome. Rome s'y refusa toujours. Elle censura, sous Innocent XI comme sous Alexandre VII, les abus des casuistes; mais le principe même du système demeura hors de cause. Rome ne voulant pas marcher, Bossuet va faire marcher l'Assemblée du Clergé de France. Ce sera l'œuvre de l'Assemblée de 1700.

Ces sortes d'Assemblées n'avaient rien d'un Concile. Electives, elles comprenaient des membres du clergé paroissial non moins que du haut clergé. Elles n'avaient aucune espèce de mandat doctrinal ou législatif. Elles étaient convoquées pour examen de questions financières, pour la discussion surtout de la quotité du don « gratuit » à faire au roi.

De plus, celle de 1700 n'était qu'une « *Petite Assemblée.* » Grandes et Petites Assemblées se tenaient tous les dix ans : les Grandes, aux années dont le millésime se terminait par le chiffre 5 : elles comprenaient deux évêques et deux ecclésiastiques du second ordre par province; — les Petites ne comptaient que seize archevêques ou évêques, et autant d'ecclésiastiques du second ordre. Celle de 1700, au dire même de Bossuet, était « composée des prélats les plus faibles qu'il y eût en doctrine dans le clergé. » Elle n'en sera que plus facile à manœuvrer.

Bossuet a pris soin de s'assurer en cette affaire l'appui du roi. De complicité avec les archevêques de Reims (Maurice Le Tellier) et de Paris (Noailles, cardinal bientôt, et appelant de la Bulle *Unigenitus),* il a circonvenu Louis XIV; il lui a représenté la nécessité de frapper un coup décisif 1° contre le Jansénisme qui relève la tête, et 2° contre la morale relâchée qui se déclare ouvertement « dans les écrits d'une infinité de casuistes modernes qui ne cessaient d'enchérir les uns sur les autres. » Le péril janséniste n'était que trop réel, et malheureusement ce n'est pas de celui-là que se souciait le plus Bossuet. Quant au péril laxiste, il était devenu totalement inexistant, et Bossuet le savait bien; la Compagnie de Jésus elle-même avait à sa tête, depuis 1687, Thyrse Gonzalez, qui était nettement probabilioriste et qui va essayer, d'ailleurs sans succès, de faire interdire à sa Compagnie par Clément XI l'enseignement du probabilisme.

L'Assemblée oppose d'abord quelque résistance

à Bossuet. L'archevêque d'Auch, Anne de La Baume de Suze, combat vivement le projet de M. de Meaux, estimant « inutile et dangereux de remuer des disputes assoupies. » Six évêques partagent son avis. Mais une majorité de deux ou trois voix épiscopales assure le succès de Bossuet, et, après des débats et des procédés que l'on n'a ici ni à exposer ni à apprécier, il aboutit à faire censurer par l'Assemblée une longue liste de 127 propositions qualifiées de diverses notes. De ces propositions, quelques-unes ont déjà été condamnées par Rome, et c'est pour Bossuet tout bénéfice que d'apporter à une sentence romaine l'appoint, jugé par lui nécessaire, d'une confirmation épiscopale. Mais d'autres par ailleurs constituent autant d'opinions libres que les Papes toujours se sont refusés à condamner, celle-ci entre autres qui clôt la liste : « *Il est permis à chacun de suivre l'opinion probable en laissant la plus probable.* »

Jamais peut-être Assemblée du clergé n'eut succès comparable. L'Assemblée de 1656, d'où sortit le Formulaire, s'était heurtée à la résistance de quelques évêques, de Port-Royal et de beaucoup de ses amis. Celle de 1682, après les protestations des Papes, avait soulevé celles de maints théologiens étrangers et ne triompha pas sans peine des répulsions de la Sorbonne. Seule, celle de 1700 vit accueillir ses décisions avec une déférence unanime : Bossuet donne à tous les évêques communication de la condamnation des 127 propositions, et tous les évêques adhèrent et font adhérer leur clergé. Pas une voix ne s'élève à l'encontre. Plus que jamais la guerre au probabilisme devient le mot d'ordre de toute la théologie française : prêtres séculiers ou réguliers, Sulpiciens, Lazaristes, Oratoriens ou Jésuites, rivalisent de fidélité envers les censures de 1700. Ils ne sont pas tous jansénistes; ils combattent le jansénisme, mais ils combattent non moins le probabilisme. Même à St-Lazare, où le probabilisme avait été pourtant en honneur dès le temps de S. Vincent de Paul, nous voyons que, dans un Directoire dressé dès 1701 ou 1702 par M. Bonnet, chargé du soin des études dans la Compagnie, on ne signale même plus aux professeurs, parmi les auteurs susceptibles d'être suivis, la *Medulla theologica* d'Abelly, conçue cependant, pour ainsi dire, dans l'atmosphère de St-Lazare [1]. En revanche, M. Bonnet prémunit le jeune professeur contre les dangers du commentaire de S. Thomas par Sylvius : « Il est à propos, dit-il, qu'il soit en garde contre son sentiment (de Sylvius) qu'on peut suivre une opinion probable en laissant une opinion plus probable » [2]. On sait si Collet, l'écrivain le plus

[1] Publiée à Paris en 1651. Abelly, né 1604, curé de Paris, puis évêque de Rodez, s'était, après trois ans d'épiscopat, démis de son évêché (1666) pour se retirer à St-Lazare comme dans une solitude. Adversaire aussi clairvoyant que vigoureux des Jansénistes, et surtout de St-Cyran, il était d'une profonde piété et a écrit plusieurs livres à la gloire de Marie, notamment pour la défense de son Immaculée Conception. Sa Vie de S. V. de Paul, publiée en 1664, se lira toujours. Il mourut en 1691.

[2] François du Bois ou Sylvius, né 1581 à Braine-le-Comte en Hainaut, professeur de théologie scolastique trente années à l'Université de Douai, † 1649. — Pierre Collet, né 1693, † 1770, confesseur du Dauphin fils de Louis XV, combattit le jansénisme dogmatique.

fécond de St-Lazare au XVIIIe siècle, a été fidèle à cette recommandation : dans sa *Theologia moralis universa,* dit S. Alphonse (cité par Hurter), « in severiores doctrinas generatim deflectit atque probabilioristam agit ; » et parmi les preuves dont Collet appuie son probabiliorisme, on trouve, à chaque page, des appels aux censures de l'Assemblée de 1700, dont la série entière est donnée comme couronnement au Traité des actes humains.

Et ce prestige de l'Assemblée de 1700 gagne l'étranger, l'Italie, l'Espagne, bientôt, sous l'influence de l'Ecole Joséphiste, l'Autriche. Le dominicain italien Concina [1], une des voix les plus écoutées de la théologie de ce temps, salue dans l'Assemblée de 1700 « un concile national des plus nombreux et des plus solennels qu'eût vus ce vaste royaume... *Dottissimi Patri, santissimi Patri* » *:* pour un peu, il leur attribuerait quasi l'autorité d'un Concile général. La *Théologie morale* du Jésuite lorrain Antoine (publiée à Nancy en 1726, en 3 vol.), très suivie en France durant près de quarante ans, sera adoptée aussi en beaucoup de Séminaires d'Italie, y compris, sous Benoît XIV, le Séminaire de la Propagande (Hurter, II, col. 1290) (avec, il est vrai, les notes du franciscain Carbognano, dont on ne nous dit pas si elles atténuaient la grande rigidité que S. Alphonse trouve à Antoine). On réimprime à Venise (et à Vienne aussi), dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, nos sévères moralistes français de 1700, Genet, Noël Alexandre, Habert, Besombes (de la Congr. de la Doctrine chrétienne).

Il faut revivre cette triomphale histoire du probabiliorisme pour se rendre compte de l'immense service qui fut rendu à l'Eglise par S. Alphonse, pour se rendre compte du courage aussi dont il eut besoin pour suivre les grâces de lumière que Dieu lui donna mission de répandre sur son Eglise. Sous peine de passer pour un ignorant, dit-il, il faut se poser en partisan du probabiliorisme ; et il dut commencer lui-même par apprendre sa théologie dans la *Morale de Grenoble* (Genet). Le parti français, continue-t-il, s'est étendu sur plusieurs Etats catholiques et y triomphe ; et pendant ce temps-là les âmes se perdent. Il ouvre la lutte en rééditant (1748), avec notes et additions, la *Medulla theologiæ moralis* du jésuite Busembaum († 1668), jadis condamnée au feu par les Parlements de Paris et de Toulouse. Cette réimpression de Busembaum peut être regardée comme la Ire édition de la Théologie morale elle-même du Saint, dont les éditions se sont multipliées rapidement : 1753, 1755, 1757, 1760, 1763, 1767, 1773, 1779, 1785.

Mort nonagénaire en 1787, Alphonse de Liguori était béatifié par Pie VII en 1816, moins de trente

[1] Né 1676, † 1756 à Venise. *Auctorum rigidissimus,* dit Hurter *(Nomencl.,* II, col. 1540), *probabilismi impugnator implacabilis,* d'ailleurs esprit beaucoup plus polémique que didactique, a dépensé le plus clair de sa bile à démolir autrui, sans édifier grand'chose lui-même.

ans après sa mort, canonisé par Grégoire XVI en 1839. Dès 1803, Rome avait rendu un décret (18 mai) portant approbation des Œuvres du Saint et déclarant qu'il n'y avait rien qui y fût digne de censure; et plus tard (5 juillet 1831) elle déclarera qu'un professeur peut en toute sûreté enseigner les opinions soutenues par le Saint dans sa théologie morale, et qu'il n'y a pas lieu d'inquiéter le confesseur qui, s'appuyant uniquement sur l'autorité de S. Alphonse, et sans s'arrêter à peser lui-même les raisons pour ou contre les diverses opinions, suit, dans la pratique du tribunal de la Pénitence, les opinions du Saint.

Mais alors la voix de Rome ne trouvait pas chez nous un écho toujours immédiat. La Révolution, qui renversa tant d'institutions d'Ancien Régime, laissa intact le prestige de l'Assemblée de 1700. Les Séminaires, rouverts après le Concordat, continuent à se fermer au probabilisme. La *Théologie de Poitiers* (manuel très en faveur avant la Révolution, composé en 1708 sur des notes prises aux cours de St-Sulpice et revues par deux jésuites professeurs à l'Université de Poitiers) se transforme en *Théologie de Toulouse,* mais s'obstine, jusque dans son édition rajeunie de 1735, à s'appuyer sur le Décret de l'Assemblée de 1700, voire sur les notes de Nicole à la Ve Provinciale. — Vers le même temps (1838), paraissait, par les soins de l'abbé Recęveur, une nouvelle édition de la Théologie de Bailly [1], qui renouvelait la profession de son inébranlable foi à l'antiprobabilisme et à l'Assemblée de 1700 et formulait ce défi (en 1838, après les décisions romaines sur la Théologie de S. Alphonse !) : — « Nous n'excusons pas de péché ceux qui oseraient revenir au probabilisme déjà foudroyé par les nombreuses censures des Souverains Pontifes et du Clergé gallican et réfuté par des hommes dont la piété n'est pas moins insigne que la science. »

C'étaient les derniers coups de queue du dragon. Bailly fut mis à l'Index en 1852. La *Théologie de Toulouse* n'échappa au même sort qu'au prix de profonds remaniements. Le probabilisme reprit dans l'enseignement la place dont il était dépossédé depuis près de deux siècles. C'était la fin de l'influence de l'Assemblée de 1700, ou plutôt, dit M. Degert, la fin de l'influence des *Provinciales,* « dont cette Assemblée était, de l'aveu de tous, l'une des principales conséquences. »

Ce serait un poignant problème d'histoire de rechercher ce que la moralité publique, ce que la vie religieuse ont perdu chez nous à la proscription du probabilisme, au triomphe du probabiliorisme. Ce qui est clair de prime abord, c'est que les mœurs publiques, au XVIIIe siècle, sous l'empire exclusif du probabiliorisme, n'ont certes pas été meilleures qu'elles ne l'avaient été aux deux premiers tiers du XVIIe, aux beaux temps du probabilisme. La rigidité n'attire pas les âmes ; et dès les premiers temps de l'application des méthodes nouvelles, dès les environs de 1660, on remarquait à Paris, à la Cour, que quantité de beaux messieurs qui certes n'étaient pas d'héroïques chrétiens mais qui tenaient tout de même encore à sauver la face et à gagner leurs Pâques, jadis, quand approchait le temps de Pâques, essayaient au moins de se convertir et de gagner une absolution « probabiliste, » tandis que maintenant, avec le nouveau système, comme ils sont sûrs de n'avoir plus d'absolution du tout à espérer, ils n'essaient plus rien du tout, et poursuivent à qui mieux mieux le cours de leurs désordres. De vieux registres paroissiaux témoignent que c'est ainsi, à la suite de refus multipliés d'absolution, que bien des fidèles, au XVIIIe siècle, ont désappris le chemin des Sacrements. Et puis, il n'y a pas que la Communion pascale : la Communion est l'aliment quotidien de la vie chrétienne. Or, le système de morale imaginé dans le dernier tiers du XVIIe siècle a eu pour premier effet d'éloigner les âmes de la Sainte Table, de tarir dès lors la source la plus abondante de la vie et de la piété chrétienne. Il a fallu S. Alphonse pour ranimer la piété comme pour redresser la morale, — la piété surtout envers Marie, tombée, à la fin du XVIIIe siècle, à un minimum où jamais elle n'était descendue.

VII. — Pascal n'a pas prévu tout cela. On ne prévoit jamais toutes les conséquences fâcheuses qui suivront d'un acte une fois posé : ce qui ne veut pas dire qu'on soit par là-même dégagé de toute responsabilité. Pascal a agi à la légère, étourdiment. Si l'on trouve peu déférent ce mot d'étourderie appliqué à un si grand homme, on pourra se souvenir qu'il y a de ces étourderies, de ces précipitations de jugement dans la vie de tous les grands hommes. Il n'y en a pas dans la vie des saints. Mais Pascal n'est pas un saint [1], et fut toujours, par la précipitation même de son jugement en mainte circonstance, par ses multiples inconséquences et illogismes, très loin de l'idéal de la sainteté. Ce n'est point par haine des jésuites, par esprit de rancune personnelle contre les jésuites, qu'il s'est embarqué dans cette polémique. Mais la haine des jésuites, si elle n'a pas été pour lui le motif déterminant, n'a pas été étrangère pourtant à son acte. S'il eût été de leurs amis, cette amitié même l'eût averti du péril où il courait tête baissée. La haine des jésuites semble avoir été traditionnelle dans la famille de Pascal ; et la haine des jésuites a toujours été mauvaise conseillère, inspiratrice de bien des sottises, de bien des crimes même. Et les *Provinciales* furent un crime.

Le grand responsable des *Provinciales,* c'est

[1] La *Theologia dogmatica et moralis ad usum Seminariorum,* de Louis Bailly, avait paru en 1789, 8 vol. in-8; nouvelle édit. à Lyon 1804, 8 vol. in-12. Bailly, né 1730, † 1808, avait été vingt-cinq ans prof. de théol. dogm. et de droit can. à Dijon. Il dut s'exiler ensuite, avec les autres prêtres fidèles. De retour en son pays, il refusa la charge de vicaire général pour se donner tout entier au soin des pauvres.

[1] Naguère (1919) on a cru devoir traduire de l'anglais un volume intitulé **La Sainteté de Pascal**, par H.-F. Stewart, trad. de G. Roth, avant-propos d'Emile Boutroux, in-16 de XIX-715 p., Paris, Bloud. Ce livre nous plaît peu. Ce n'est point d'un protestant que nous avons à apprendre en quoi consiste « la sainteté. » Le mot *sainteté* fait partie du vocabulaire catholique ; et ce n'est que dans l'Eglise que l'on en a l'intelligence.

Arnauld. C'est Arnauld qui a lancé Pascal, et qui, une fois lancé, l'a documenté. Il y a des citations inexactes dans les *Provinciales ;* et c'est d'Arnauld que le plus souvent Pascal les a prises. Inexactitudes d'ailleurs moins nombreuses qu'on ne l'a dit parfois : en tout une douzaine de citations tronquées, défigurées, isolées, détachées du contexte, détournées de leur sens ou soumises à une interprétation forcée. Mais ce n'est point dans cette douzaine de falsifications, si calomnieuses soient-elles, que gît le mal des *Provinciales*. C'est tout l'ensemble même de la polémique qui est entaché de déloyauté. Pascal voulait démolir les casuistes, démolir des gens qui répondaient aux noms universellement vénérés d'Escobar, de Suarez, de Vasquez, de Diana, de Le Moyne, de Layman, de Sirmond, etc. ; il croyait, ce faisant, *obsequium se præstare Deo*. Mais la justice garde ses droits, même en face d'un criminel à abattre. Et ce n'est point un procédé de justice que d'isoler quelques phrases d'un théologien, et là-dessus, de dauber, de crier aux badauds : Voilà tout Escobar, ou tout Hurtado, ou tout Bauny !... Avec le procédé de Pascal, on peut tout démolir, à commencer par S. Thomas ou S. Augustin ; et nos ennemis ne s'en font point faute.

Et contre ces « criminels » à abattre, Pascal ne recourt qu'à une arme, le rire, — le rire, qui fut toujours l'arme des mécréants contre les enfants de Dieu, contre ceux que l'on se fait un jeu de manœuvrer *in derisum et in similitudinem improperii,* arme de Voltaire, arme de Luther, l'un des plus formidables rieurs de l'humanité, arme de Celse et de Lucien dès le berceau du christianisme, arme des Pharisiens et des Princes des Prêtres contre le Christ en croix, arme de Sara contre la révélation qu'elle vient d'entendre Dieu faire à Abraham... Comment reconnaître dans le rieur des *Provinciales* le grave philosophe des *Pensées,* le contemplatif du *Mystère de Jésus ?* Si Pascal a vu vraiment dans Escobar et ses vingt-quatre vieillards les phénomènes d'immoralité ou d'amoralité qu'il nous dit, eh bien ! ce ne sont pas là choses dont on doive rire, ni faire rire [1].

Il n'est resté qu'un an (janvier 1656-mars 1657) engagé dans cette polémique. Après quoi il s'en est retiré, en plein triomphe. Il avait commencé ses *Provinciales* sans savoir un mot de la question de la grâce. A mesure qu'il avançait dans son travail, et qu'il étudiait, il se libérait de la conception janséniste (ce qui est sensible déjà dans les deux dernières *Provinciales,* XVII[e] et XVIII[e]), lisait les Actes du Concile de Trente, S. Augustin, S. Thomas, découvrait le thomisme et la vérité du thomisme, et que la vérité totale est faite de *l'union des deux contraires,* à savoir, pouvoir de la grâce sur la volonté, pouvoir de la volonté de résister à la grâce, et que l'erreur de Calvin comme celle des Pélagiens a été de sacrifier l'un des deux termes à l'autre, pour satisfaire notre logique de la contradiction. La vérité totale réside dans un ordre supérieur, dans une lumière inaccessible, où les vérités contraires, sans s'identifier, se concilient et se fondent au sein de la vérité totale, en sorte que nous devons être « aussi jaloux de l'une de ces vérités que de l'autre. »

Comment Pascal s'est dégagé, non seulement du jansénisme, mais des jansénistes aussi ses amis, c'est l'histoire de ses dernières années, sa troisième et décisive conversion. Nous en parlerons un autre jour.

VIII. — M. Coste publie le tome VIII de la *Correspondance* de S. Vincent de Paul. Il comprend les lettres n[os] 2888-3296, allant du 2 juillet 1659 au 25 septembre 1660, date de la dernière lettre écrite par le Saint (à l'évêque de Chalon-sur-Saône) : il devait mourir le surlendemain 27 septembre. Quelques appendices et suppléments ont été ajoutés ; et de plus, trois Tables générales : Table des correspondants de S. Vincent, Table bibliographique, et Table des corrections et additions. Car avec ce t. VIII se clôt la Correspondance du Saint. Voilà ce qui s'appelle une œuvre menée rondement. Il y avait longtemps sans doute que l'auteur, M. Coste, vivait dans la familiarité des papiers du Saint et tenait son travail prêt ; mais restait l'exécution typographique ; et, par le temps qui court, où tant de gens (et non des moindres) gémissent de la difficulté de se faire imprimer, mettre sur pied, en moins de trois ans, huit volumes de cette étendue, et avec cette perfection typographique, c'est un record. Nos lecteurs pourront se rappeler ce que nous leur avons dit de cette Correspondance à propos des volumes précédents (la dernière fois en 1922, p. 556 et 813), et combien il fait bon se remettre en S. Vincent de Paul au sortir de toutes ces querelles jansénistes. Pascal a péché par précipitation de jugement : défaut qui n'a pas chez tout le monde les mêmes conséquences terribles que chez un Pascal, mais défaut extrêmement commun, et contre lequel un antidote très efficace sera la lecture de S. Vincent, modèle inaltérable de prudence, de mesure, de pondération, de sagesse, de tact, de maîtrise de soi dans la présence de Dieu et la charité.

Des lecteurs parfois se sont étonnés que l'on songe à plaider bonne foi pour les grands hommes qui errent, pour des génies comme Pascal. Les grands hommes sont hommes d'abord, et comme tels, sujets, comme tout le monde, aux aveuglements de jugement. Seule, la vie d'union à Dieu, pratiquée avec la perfection dont un S. Vincent de Paul nous donne un si magnifique exemple, pourrait les en mettre à l'abri. Un spécimen extraordinaire de bonne foi dans le mal, c'est ce qui se passe depuis des années dans l'Allemagne catholique. Il y a là des prélats qui enseignent pourtant le même Décalogue que l'on enseigne par toute l'Eglise, comme le leur rappelait naguère un éminent prélat français : pourquoi l'entendent-ils si mal quand c'est leur pays qui est en cause ? Ils sont de bonne foi pourtant. La bonne foi, l'inconscience est une des choses de ce monde qui donnent le plus l'idée de l'infini : elle semble vraiment sans limites. Ces réflexions nous venaient à l'esprit en lisant, dans les *Nouvelles religieuses* du 1[er] mai, le magistral article du P. Janvier : *Le Problème des réparations devant la doctrine catholique.* Il n'y a pas deux morales ; il n'y en a qu'une, qui oblige également *les sociétés* et les individus à réparer

[1] Figurent aux programmes de l'enseignement secondaire classique les Provinciales I, IV et XIII. C'est aux éditeurs à se mettre en règle, en pareil cas, avec les interdictions de l'Index. Sous ce rapport, — et sous tous rapports, — on n'aura qu'à se louer de l'édition des trois susdites Provinciales publiée par M. Vialard, docteur en théol. et en droit can., licencié ès lettres (auteur déjà d'une bonne édition des *Pensées*, signalée ici), in-16 de 153 p., cartonné 3 f. 80, de Gigord. Cette édition des Provinciales est suivie de la *Vie de Pascal* par sa sœur Gilberte (M[me] Périer) (p. 111-151), avec des annotations un peu sévères de M. Vialard, dont le travail est sans doute antérieur aux découvertes de M. Jovy.

les dommages dont ils sont les auteurs. C'est ce que rappelait déjà Pie IX (Alloc. *Quibus quantisque,* 20 avril 1849 ; *Syllabus,* prop. 64), à l'adresse des politiciens qui « n'ont pas craint d'affirmer ouvertement et en public, dit le Pape, que le mépris du serment le plus sacré, que l'action la plus criminelle, la plus honteuse, et en opposition avec la nature elle-même de la loi éternelle, loin d'être blâmable, est entièrement licite, ou mieux encore digne de toute espèce de louange, lorsqu'elle est accomplie pour l'amour de la patrie, » ce qui équivaut, poursuit Pie IX, à légitimer et à consacrer « le vol du brigand et l'assassinat. »

« En quoi, pour l'Etat responsable d'une guerre injuste, consiste la réparation des dommages ? demande le P. Janvier.

« Elle consiste à rendre au peuple lésé, d'abord ce qui lui a été enlevé, ensuite l'équivalent de ce que la violence a détruit... Il faut que le coupable offre à ses victimes des compensations égales aux torts qu'elles ont subis, qu'à cet effet il prenne sur son trésor, sur son territoire, qu'il se résigne aux plus durs sacrifices, qu'il accepte les plus lourdes charges. Aucun autre moyen d'atténuer les résultats désastreux de sa campagne...

« Le devoir de restituer et de réparer est pressant. C'est immédiatement qu'il faut le remplir. Différer sans une absolue nécessité, c'est s'obstiner dans le mal, perpétuer l'injustice, puisque c'est retenir le bien du prochain et empêcher celui-ci d'en user. Que si l'agresseur refuse d'obéir à ces lois, on a le droit de le contraindre à une soumission effective, même par la force. »

Lire, dans *Revue française* du 13 mai, une conférence infiniment émouvante, et aussi riche d'histoire et de sens politique que d'émotion, de M. Redier (directeur de la *Revue)* sur *L'Impératrice Zita et les menées allemandes à la Cour d'Autriche* (conférence donnée en dix villes différentes, dont Bruxelles et Namur ; le n° de la *Revue fr.,* 1 f., Belgique 1 f. 25 ; abonnement annuel, 45 f., Belgique 50 f.). M. Redier, préparant sa conférence, avait été amené à étudier de près le rôle de Ribot au moment des tentatives autrichiennes pour la paix séparée (de décemb. 1916 à oct. 1917 ; voir *Ami* 1921, p. 158) :

« Ribot m'est apparu, écrit M. Redier *(Revue fr.,* 18 fév.), comme un homme assurément fatigué, mais d'un entêtement confinant à la sottise. Surtout, j'ai compris à quel point ce manœuvrier demeurait étranger aux intérêts supérieurs pour lesquels, au même moment, chacun de nous offrait son cœur et son sang. On a dit qu'il avait traité cette immense affaire (l'offre autrichienne) avec le formalisme d'un légiste. Je crois plutôt qu'il l'a écartée avec le cynisme d'un partisan. Et si j'ai cru devoir commenter aujourd'hui, pour la première fois, un discours académique (le discours posthume de Ribot en réponse au discours de réception de M. Goyau), c'est qu'avec toutes les formes d'usage, celui-là a bien été, contre toute convenance, le discours d'un homme de parti. Il n'aimait ni Cochin (à qui Goyau succède), ni Goyau. Tout autre aurait su faire en sorte que cela n'apparût pas. »

La presse honnête a été très sévère pour Ribot, non pas pour sa politique religieuse seulement, mais pour sa politique extérieure en général, pour sa politique financière aussi. De ses derniers moments pas un écho chrétien n'est parvenu au public. Personne n'a eu vent de la présence d'un prêtre à son chevet. Il a eu le temps pourtant de se voir mourir ! On a rappelé seulement, en manière d'excuse, qu'il était si mal entouré (marié à une protestante) ! Le seul indice qui nous ait été communiqué d'une préoccupation religieuse chez cet homme, l'a été, le croirait-on ? par M. Hanotaux, son confrère à l'Académie. M. Hanotaux termine ainsi l'article qu'il lui a consacré au lendemain de sa mort *(Figaro,* 20 janv. 1923) :

Je le voyais surtout à nos séances de l'Académie. Nous sortions ensemble. Dans ces derniers temps, sa voix s'était faite plus affectueuse et comme caressante ; il interrogeait l'avenir, non sans inquiétude ; et puis, *sa pensée allait au-delà.* Là encore, il fallait choisir. *Il eût voulu savoir ce que notre science ignore.* Il laissait glisser sa main dans la mienne et me quittait en hochant la tête, sur son grand corps courbé, *avec un regard anxieux.*

Une note analogue nous était communiquée l'autre jour sur les derniers mois de M. Lavisse, mort en août 1922, et qui sur son lit de mort reçut la visite du prêtre, mais dont toute la vie scientifique avait été d'un si radical rationalisme (cf. *Ami* 1912, p. 497-504). Mgr Cagnac donc nous racontait *(L'Evangile dans la vie,* mai 1923) qu'au cours d'une visite à Lavisse, l'hiver qui précéda sa mort, comme il faisait à l'illustre historien les compliments d'usage : — « Mgr, interrompit Lavisse, je ne suis pas heureux depuis plusieurs mois ; le problème religieux me tourmente et je ne puis pas conclure. » Et il accompagnait ces mots d'un geste désespéré...

M. Gaudeau a consacré presque en entier les deux premiers fascicules de cette année de la *Foi catholique* (bureaux désormais à Tours, rue Bernard-Palissy, 16) à l'Encyclique *Ubi arcano Dei.* Il y a là une étude d'une précision et d'une vigueur dont on ne trouvera pas l'équivalent ailleurs. Voici les grandes lignes de l'analyse de M. Gaudeau. Elles aideront nos lecteurs dans l'étude de ce document, sur lequel les journaux ont passé si rapidement. — Sujet de l'Encyclique : *Pax Christi in regno Christi quærenda.* Le monde n'a point la paix : voilà le mal ; il faut 1° le constater et le sonder, 2° en déterminer les causes, 3° y apporter le remède, 4° faire appel, pour ce, à tous les gens de bien.

1° *Constatation du mal :* ni paix *internationale* (continuation des calamités de la guerre, des inimitiés entre les peuples, des préparatifs belliqueux) ; ni paix *sociale* (socialisme, lutte des classes, passions rivales, grèves, etc.) ; ni paix *politique ;* ni paix *domestique ;* ni paix *individuelle* et morale ; d'où malaise et décadence générale, régression vers la barbarie ; — ni paix *religieuse,* ce qui est la cause de tout.

2° *Causes du mal :* il est à l'intérieur, dans les âmes (les trois concupiscences : esprit de haine et de violence, fureur de jouir des biens terrestres, faux patriotisme, non réglé par la justice et l'honnêteté) : la cause profonde, capitale, définitive, c'est l'abandon social de Dieu et de J.-C., l'exclusion sociale de Dieu : Dieu exclu de l'Etat et de la

législation, Dieu exclu de la famille, Dieu exclu de l'éducation publique.

3° *Remède :* le règne de J.-C. : J.-C. seul donne la paix intérieure, la paix des âmes, la paix dans la justice adoucie par la charité, la paix par la recherche des biens spirituels au-delà et au-dessus des temporels, la paix par le respect de la dignité chrétienne de l'homme, la paix sociale dans le respect de toute autorité légitime. Et cette paix du Christ, c'est l'Eglise seule qui, par sa doctrine et son influence, peut l'assurer, puisque c'est à l'Eglise seule que J.-C. a laissé sa doctrine, son pouvoir, son secours et par conséquent sa paix pour les hommes. D'où impuissance absolue d'une Société laïque (c.-à-d. athée) des nations, pour assurer la paix ; la vraie Société des nations, ce fut la Chrétienté au moyen âge. Donc restaurer le règne de J.-C. selon le programme de Pie X : unique moyen d'obtenir la paix que cherchait Benoît XV.

4° *Appel à tous* pour cette œuvre : aux évêques, aux prêtres, au clergé régulier, aux fidèles ; appel aussi aux brebis séparées du bercail... Veiller au danger qui dans la lutte nous viendrait de collaborateurs mal prémunis contre les erreurs modernes : un très grand nombre ne connaissent pas la vraie doctrine catholique touchant les questions juridiques, sociales, économiques ; et même parmi ceux qui la connaissent, un très grand nombre parlent, écrivent et agissent *comme si* les enseignements de l'Eglise étaient lettre morte. Ce passage de l'Encyclique a été mis particulièrement en relief par notre épiscopat ; et c'est là en effet un des points sur lesquels l'ignorance religieuse est le plus répandue, le plus délétère :

Combien sont-ils en effet, demande le Pape, ceux qui connaissent et professent la vraie doctrine catholique dans les questions qui touchent à l'autorité de la société civile, à l'obéissance qu'on lui doit, au droit de propriété, aux droits et aux devoirs des ouvriers agricoles et industriels, aux relations entre les Etats, entre ouvriers et patrons, aux rapports mutuels entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil, aux droits du St-Siège et du Pontife Romain, aux privilèges des Evêques, et enfin aux droits mêmes du Christ Créateur, Rédempteur et Seigneur sur tous les hommes et sur tous les peuples ? — Et ceux mêmes qui connaissent et professent cette doctrine se comportent, dans leurs discours, dans leurs écrits, dans toute leur manière de vivre, exactement comme si les enseignements et les préceptes tant de fois promulgués par les Souverains Pontifes, surtout par Léon XIII, Pie X et Benoît XV, avaient perdu leur force initiale ou même étaient purement et simplement tombés en désuétude.

Hostia de mai-juin : pages pressantes et pratiques du P. Bessières, sous ce titre : *Ranimons partout nos Confréries du St-Sacrement,* en exécution du canon 711 du Code : *Curent locorum Ordinarii ut in qualibet parœcia instituantur Confraternitates Sanctissimi Sacramenti...*

M. H. de Varigny *(Débats,* 26 avril) parle des deux volumes parus de l'ouvrage de Frazer, *Beliefs in Immortality and the worship of the Dead* (sur Frazer, historien très rationaliste des religions, voir *Ami* 1911, p. 580). Frazer a étudié les sauvages d'Australie et de toutes les îles océaniennes ; et il a trouvé partout la croyance en la survie des morts. Mais il se garde d'en tirer un argument pour la thèse de l'immortalité ; il ne nie pas non plus ; il suspend son jugement. Mais, en attendant, il ne se tient pas de faire observer que la croyance en la survie des morts et dans les exigences de ceux-ci, telles que se les représente l'humanité inférieure, joue dans la vie sociale un rôle important et néfaste. C'est une constante cause de guerre entre tribus ou nations. Les morts crient vengeance ; et pour apaiser leurs esprits courroucés, il faut prendre les armes, et se battre. Et Frazer ajoute qu'on trouve sans peine chez les civilisés l'équivalent des croyances des sauvages, de sorte qu'en somme c'est l'idée de l'immortalité qui aurait semé les germes de la guerre et été la cause de pertes économiques incalculables pour l'humanité :

« Il ne m'appartient pas, dit-il, d'évaluer l'étendue et la gravité des conséquences morales, sociales, politiques et économiques qui découlent directement de la croyance en l'immortalité (et du culte des morts et des exigences de ceux-ci). Je ne puis qu'en indiquer quelques-unes et les recommander à l'attention sérieuse des historiens et des économistes, aussi bien que des moralistes et des théologiens. »

Grand merci à Frazer pour sa « recommandation. » Les « théologiens » n'auraient jamais trouvé cela tout seuls. Ni les zoologistes non plus... Deux coqs vivaient en paix : — une poule survint, — et voilà la guerre allumée : le bon La Fontaine n'a pas songé que la foi à l'immortalité pût être pour quoi que ce soit en ceci.

Dans la Collection L'ART ET LES SAINTS, inaugurée par le P. Sertillanges pendant la guerre, et qui ne nous a donné jusqu'aujourd'hui que de l'excellent, M. Goyau vient d'écrire un **Saint Pierre** où il résume tout ce que nous savons de la vie du Prince des Apôtres et de son culte aux premiers siècles. Pages de l'Evangile, des Actes et de la Tradition, tout cela nous est présenté en des raccourcis qui sont la simplicité même, si simples qu'ils en prennent un air de nouveauté charmante, et tout ensemble si chargés d'histoire, si denses, si pénétrés de dévotion ! Trente-cinq photogravures : statue de S. Pierre du IIIe siècle, statue du Ve, mosaïque du IXe, miniatures du XIVe et du XVe, et quelques-unes des grandes œuvres des siècles de la Renaissance (XVe, XVIe et XVIIe) à la gloire de S. Pierre.

Même Collection : **S. Georges,** par Auguste Marguilier. On n'a dû avoir ici, pour l'illustration, que l'embarras du choix, car rarement légende connut tant de vogue que S. Georges terrassant le dragon : sculpteurs, peintres de fresques, de panneaux ou de vitraux, miniaturistes, graveurs sur bois ou sur métal, orfèvres, huchiers se sont évertués, à qui mieux mieux, à en évoquer les détails. Mais si la légende a enjolivé l'histoire (déjà en 494 le pape Gélase en dénonçait les parties apocryphes), le personnage n'en est pas moins un Saint très réel, originaire de Lydda en Syrie (ou de Mitylène en Cappadoce), né vers 280, officier de la garde impériale de Dioclétien. Il va plaider auprès du souverain la cause de ses frères per-

sécutés ; on le jette en prison, on le soumet à des tortures effroyables, enfin on le décapite (303). Son culte immédiatement se répand par tout l'Orient ; et en Occident, au temps des croisades, nous le voyons pris pour patron par une quantité de nations, Russie, Lithuanie, Serbie, Suède, Saxe, Aragon, Gênes, Angleterre (où l'on frappe à son effigie des monnaies qui en certaines circonstances devaient constituer une *cavalerie de St-Georges* irrésistible), etc. De nombreux ordres de chevalerie sont créés sous son invocation, en France, en Espagne, en Bavière, en Souabe, en Autriche, en Russie, etc.

LITURGIE

Q. — D'après le *Codex*, on peut, dans les chapelles qui gardent la Sainte Réserve, donner sans permission spéciale de l'évêque la bénédiction avec le saint ciboire toutes les fois qu'il y a motif raisonnable. D'après le même *Codex*, pour la bénédiction avec l'ostensoir, il faut la permission de l'évêque.

Cela étant, lorsque des religieuses à veux simples, mais *juris pontificii*, montrent sur leur Manuel de prières une note comme celle-ci : « Pendant le mois de mars, on donnera la bénédiction du Saint-Sacrement là où la chose est possible, » sont-elles autorisées par la teneur de cette note à avoir non seulement la bénédiction avec le ciboire (cela va de soi), mais même avec l'ostensoir, sans que l'approbation épiscopale intervienne ?

D'une manière plus générale, connaissez-vous des Congrégations à vœux simples, même *juris pontificii*, qui puissent répondre en ce qui concerne les bénédictions solennelles du Saint-Sacrement : « Nous ne dépendons que de Rome » ?

R. — L'exposition publique du Saint-Sacrement, c'est-à-dire l'exposition au moyen de l'ostensoir, est permise de droit commun, — et donc sans qu'il soit préalablement besoin de solliciter à cet effet une licence spéciale, — dans toutes les églises, à la messe solennelle et aux vêpres le jour de la Fête-Dieu et chacun des jours de l'octave de cette fête. *(Codex,* can. 1274, § 1 ; S. R. C., 20 avril 1641, n. 753 ; cf. Cérém. des Ev., l. II, ch. XXXIII, n. 33).

Pour que l'on puisse, en dehors de ces huit jours, exposer le Saint-Sacrement dans l'ostensoir, il faut d'abord que l'on ait un motif raisonnable et grave, principalement d'ordre public, et en outre que l'on ait obtenu l'autorisation expresse de l'Ordinaire du lieu. *(Codex*, ibid.).

Cette autorisation préalable est partout si rigoureusement nécessaire, que ni les confréries de laïques, ni les religieux eux-mêmes, fussent-ils canoniquement exempts, ne sauraient, sans l'avoir obtenue [1], exposer publiquement la sainte Eucharistie dans leurs propres églises ou chapelles [2]. Le *Codex* (loc. cit.) est formel à ce sujet : « ... licet ecclesia ad religionem exemptam pertineat. » Ce n'est pas là, d'ailleurs, une nouveauté disciplinaire : consultée maintes fois sur ce point, la S. C. des Rites a toujours affirmé invariablement l'obligation où sont les religieux, même exempts, de se soumettre à l'autorité diocésaine dans le cas dont il s'agit [3]. Il existe aussi des décrets analogues de la S. C. des Evêques et Réguliers et de la S. C. du Concile. Et Benoît XIV ne faisait qu'user de son droit lorsque, étant encore archevêque de Bologne, il édictait pour son diocèse l'ordonnance suivante : « Quod si regulares aut sæculares iis diebus sacram Eucharistiam exponere velint qui in tabella minime designantur, pro re gerenda facultatem a nobis expostulent, causamque declarent. Qui contrarium audeant, debitis pœnis a nobis afficientur. » *(Instit.* XXX, § 14).

« D'où il est clair, dirons-nous avec J.-B. Thiers, que ceux qui exposent ce divin Sacrement à découvert sans cette approbation hors les temps qui leur sont accordés pour cela, violent manifestement les lois de l'Eglise.

« Et il ne faut pas que les réguliers s'imaginent être exempts de l'observation de ces lois à cause de leurs privilèges et leurs exemptions : car où sont les privilèges et les exemptions qui les dispensent d'obéir aux règlements des évêques pour ce qui regarde l'administration des sacrements, les dévotions extraordinaires, les processions publiques, les fonctions curiales, en un mot la police et la discipline extérieure de l'Eglise, dont l'exposition de l'Eucharistie à découvert est une suite et une dépendance ?

« ... Que l'on reconnaisse avec le concile de Trente (sess. XXI, *de Reformat.*, cap. 8) qu'il est juste que les Ordinaires aient un soin particulier de tout ce qui concerne le culte de Dieu dans leurs diocèses, et qu'ils y pourvoient lorsqu'il est nécessaire de le faire : *Quæcumque in diœcesi ad Dei cultum spectant, ab Ordinario diligenter curari, atque iis, ubi oportet, provideri æquum est ;* et enfin que l'on avoue de bonne foi qu'il appartient aux évêques, qui sont les Ordinaires, de régler l'exposition de l'Eucharistie en évidence dans leurs diocèses, puisque cette exposition concerne le culte de Dieu [1]. »

De tout ce qui précède il résulte : 1° qu'une note de la nature de celle que vous signalez ne suffit pas à légitimer où que ce soit l'exposition du Saint-Sacrement dans l'ostensoir ; 2° que des religieuses, fussent-elles *juris pontificii,* seraient mal fondées à se prétendre indépendantes en cela de l'autorité de l'Ordinaire.

Et maintenant, y a-t-il lieu d'entreprendre l'enquête que vous nous suggérez ? Nous ne le pensons pas. D'abord nous n'avons nullement qualité pour y procéder. Et puis, ce serait faire besogne inutile. Les abus, supposé qu'il en existe quelque part sur le point qui fait l'objet de cette consultation, ne prouvent rien contre la loi ; c'est le cas, si l'on vient à vous en objecter quelques-uns, de répéter ce mot du concile provincial de Rome présidé par Benoît XIII : « Non quod fit, sed quod fieri debet. »

[1] Il n'est pas requis, du reste, que cette autorisation soit demandée et obtenue chaque fois ; une permission générale suffit. Ainsi l'Ordinaire peut se contenter d'approuver une fois pour toutes le tableau des expositions publiques du Saint-Sacrement dans chaque église ou chapelle.

[2] Ce qui est dit ici des expositions publiques du Saint-Sacrement s'applique également aux *Saluts* avec l'ostensoir. (Cf. S. R. C., 12 août 1673, n. 1487, ad 5).

[3] S. R. C., 3 avril 1632, n. 588 ; 12 juin 1638, n. 641, ad 1 ; 28 avril 1640, n. 703 ; 29 mars 1645, n. 882 ; 7 août 1655, n. 988, ad 1 ; 8 avril 1656, n. 1008 ; 3 janv. 1657, n. 1018 ; 13 février 1666, n. 1329 ; 16 février 1669, *Majoricen. ;* 8 juin 1669, n. 1388 ; 16 juillet 1672, n. 1450 ; 12 août 1673, n. 1487, ad 5 ; 7 juin 1681, n. 1673 ; 3 avril 1821, n. 2613, ad 4 ; 12 mars 1836, n. 2740, ad 6 ; 14 mars 1861, n. 3104, ad 14.

[1] Thiers, *Traité de l'exposition du S. Sacrement de l'autel*, livre I, chap. III. (Benoît XIV. après Martène et Bona, se plaît à reconnaître la valeur remarquable de ce traité et la grande érudition de l'auteur).

IMPRIMATUR

Lingonis, die 20 junii 1923.

EUG. LINDECKER, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

ANÉMIE

NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE, CHLOROSE
Sirop de DESCHIENS à l'Hémoglobine
Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.
Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.
DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul Baudry 6 fr. franco et Phar^cies

STATUE JEANNE D'ARC

par **A. BESQUEUT (Médaille d'Or du Salon)**
Ce chef-d'œuvre de sculpture, un des plus beaux ornements de la Cathédrale du Puy, se trouve reproduit en statues de diverses matières : stuc, staff, biscuit, fonte de fer et bronze.
Médailles artistiques Ste-Jeanne d'Arc, images & photographies
CAZES-BONNETON, éd^r, Bd Maréchal Fayolle, LE PUY

ALCOOL de MENTHE
de **RICQLÈS**
saveur fraîche
parfum agréable
hygiène parfaite

Rhumes . Toux
GRIPPE
CATARRHES, ASTHME
LARYNGITES et BRONCHITES
SUITES de COQUELUCHE et ROUGEOLE
PULMOSERUM
BAILLY
Réparateur puissant des Organes de la Respiration
Employé dans les Hôpitaux
Recommandé par la Majorité du Corps Médical Français
Adopté pas plus de 30 000 Médecins Etrangers
MODE D'EMPLOI :
Une cuillerée à soupe, matin et soir
Le flacon, 8 fr. 80; les 3 flacons, 28 fr. franco contre mandat
Toutes Pharmacies
BROCHURE SUR DEMANDE
Exiger le nom
PULMOSERUM-BAILLY
15, Rue de Rome . PARIS

Maison de 1^er ordre pour les vins recommandée par Haut Clergé offre tarif spécial Clergé. **Excellent Vin Rouge 245 fr. la p. de 220 lit. rendu fût compris.** Ferait bonne situation personne s'occupant placements, munie sérieuses références ou parent d'ecclésiastique. Adresser demandes **F. LIMOUZY** aîné, propriétaire viticulteur. **NARBONNE (Aude).**

FABRIQUE de Lunettes et de Pince-Nez

LES FILS D'EMILE TOURNIER, A MOREZ (JURA)
Membres de l'Union Fraternelle et des Economats chrétiens
Vente directe au détail, par simple correspondance
Exécution des **ordonnances d'oculistes**
Envoi franco du **Catalogue illustré** très avantageux
Bien mettre la seule adresse exacte ci-dessus

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)

Fondée en 1830 — Siège Social 2, Rue Pillet-Will PARIS —
LA NATIONALE
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat
Rentes Viagères immédiates ou différées
aux taux avantageux des nouveaux tarifs
L'augmentation du revenu par la Rente Viagère est pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite le remède le plus efficace à la cherté de la vie.
Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province

FRANÇAIS ! Santé, études pour vos fils, à **Cannes, Villa Lorière**, chez **Abbé DELABAYS**, qui reçoit aussi jeunes **Etrangers** désirant apprendre le français. Vacances été, bains de mer.

ŒUVRE OUVRIERE de l'abbé TRONCHET, fondée en 1887. Harmoniums garantis, **prix réduits.** Orgues à tuyaux. Pianos. Tous mobiliers d'églises, bancs, chaises, etc. 25 ouvriers avec machines-outils. **Abbé TRONCHET**, curé de **Margon, Nogent-le-Rotrou (E.-et-L.)**

HARMONIUMS **Construction spéciale pour Colonies. Qualité et solidité garanties**
LES PETITS-FILS de M^ce KASRIEL, PARIS, 6, rue Tolain, 20^e Arr.
MAISON FONDÉE EN 1839 — *« Harmoniums de Salons nouveau système à air aspiré »*
Harmoniums portatifs pliants pour Missionnaires en tous genres. — Echanges, Réparations, Location.

POUR LE VIN DE MESSE
s'adresser
aux PÈRES TRAPPISTES
de N.-D. des Neiges, par LA BASTIDE (Lozère)

Si le SEDLITZ CHANTEAUD n'était pas un excellent **DÉPURATIF, LAXATIF, PURGATIF**, il n'aurait pas fêté son **cinquantenaire en 1922**
Toutes Pharmacies France et Etranger.
Brochure f^co. *54, R. des Francs-Bourgeois, PARIS*